

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2016

Présidence : M. Pierre Maulini

La séance est ouverte à 19h02 en présence de :

Mme Stéphanie Lammar, Maire, et de Mme Anne Hiltpold et M. Nicolas Walder, Conseillers-ères administratif-ves.

Mmes Muriel Besse, Sophie Buchs, Elvia Cambier, Solange Decnaeck, Catherine Marti, Sonja Molinari, Louise Morisod, Laurence Uldry et Céline Zuber, Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Julien Barro, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Jean Didier Bandollier, Bernard Bocquet, Philippe Calame, Mario Conti, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, William Haymoz, Pierre Maulini, Matthias Meyer, Patrick Monney, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Agostinho Pinto, Didier Prod'hom, Nicolas Scheidegger, Alain Voignier, François Wolfisberg, et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Le Président ayant constaté l'absence de M. Pistis, il demande à Mme Buchs de remplacer M. Pistis en tant que secrétaire. *[M. Pistis rejoint la séance durant les communications du Conseil administratif et reprend le rôle de secrétaire. Lorsqu'il quitte la séance, avant la prise en considération de la motion PDC, Mme Buchs le remplace à nouveau en tant que secrétaire.]*

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du 21 janvier 2016
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal

Propositions du Conseil administratif

4. Délibération administrative **018-2016 R** : Proposition du Conseil administratif, relative à l'aménagement d'espaces verts sur domaine privé, en bordure de voirie communale dans le quartier des Noirettes, dans le cadre de la délibération n° 87-2013.
5. Délibération administrative **019-2016 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 48'000.- pour la mise en conformité énergétique du bâtiment et la rénovation des installations techniques de la cuisine de l'auberge communale.
6. Délibération administrative **020-2016 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 162'000.- TTC pour la réalisation d'un parking communal souterrain de 80 places dans l'ilot des Menuisiers.
7. Délibération administrative **021-2016 P** : Proposition du Conseil administratif relative à la cession à titre gratuit au domaine public de la commune de la sous-parcelle 1551B de 270m², à la rétrocession de la sous-parcelle DP2270B de 1m² et à l'établissement d'un droit de passage sur la parcelle 3367.
8. Délibération administrative **022-2016 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 468'000.- destiné à l'acquisition des équipements d'exploitation et du mobilier de l'espace de vie infantine (EVE) de Pinchat.

Propositions des membres du Conseil municipal

9. Motions

1. Motion **006-2016 P**: Carouge-Lancy, pour plus de collaboration intercommunale.
2. Motion **007-2016 P** : Pour une couverture légère à la patinoire sur la place de Sardaigne.
10. Postulats
 1. Postulat **002-2015 R**: Pour une remise en double sens de la rue des Noirettes.
11. Résolutions
 1. Résolution administrative **003-2016 P** : Proposition du Conseil administratif en vue de la prise en considération de l'initiative populaire communale « pour l'aménagement d'un espace piétonnier dans le Vieux Carouge ».
12. Pétitions
 1. Pétition **003-2015 R**: Pour un rétablissement d'une bonne et intelligente circulation à Carouge.
 2. Pétition **005-2016 P** : Pour le maintien de l'efficacité des mesures de modération du trafic aux Noirettes.
13. Questions

Le Président signale que certains points à l'ordre du jour sont joints. Le Conseil municipal verra cela au moment opportun.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 21 JANVIER 2016

- Le Président soumet le procès-verbal au vote.

Le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2016 est accepté à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Lammar :

Mise en place du Wifi public

Mme Lammar a le plaisir d'informer le Conseil municipal que, suite à la délibération n° 002-2015, le Wifi est maintenant disponible à tout public sur la place du Marché et la place de Sardaigne. Le service Wifi proposé a été choisi de telle manière qu'il est très facile à utiliser et, surtout, qu'il permet à la ville de Carouge de répondre aux exigences de l'ordonnance fédérale sur l'identification des utilisateurs de ce réseau et à la sauvegarde des données durant six mois. Par ailleurs, le filtrage des sites par catégorie et/ou blacklist a été mis en place pour éviter tous les abus qu'on peut imaginer – sur des sites pornographiques, concernant la drogue, l'alcool, etc. A noter encore que ce système est déjà en place à la bibliothèque, à la piscine de la Fontenette, à la salle des fêtes et, partant, également sur toute l'esplanade du théâtre, et très prochainement à la salle du rondeau de Carouge, où il viendra remplacer le système GEsport, ainsi qu'à Grange-Collomb et à la biblioquartier.

Application Izi.Travel

La deuxième communication de Mme Lammar concerne l'application Izi.Travel dont les conseillers municipaux ont trouvé une petite publicité sous forme de *flyers* sur leur table. L'application Izi.Travel, que l'on peut télécharger gratuitement sur son smartphone (si le QR Code ne fonctionne pas, on peut télécharger l'application directement sur l'Apple store ou le store habituel de son smartphone), propose des visites guidées interactives de nombreuses villes dans le monde entier.

Depuis peu, Carouge a rejoint cette plateforme grâce à laquelle on peut visiter, grâce à un parcours en audioguide, les plus jolis coins de la ville mais aussi les plus emblématiques. Un

circuit comptant 17 stations est proposé, passant par des points historiques, comme le pont Neuf, la rue Saint-Joseph, les jardins de Carouge, le temple, l'église, la place du Marché, le triangle, la rue Ancienne, le rondeau, les promenades, les tours, la faïencerie, le cimetière ou encore la promenade des Orpailleurs. Bref, il y a de quoi faire pour environ une heure et demie ou deux heures de balade. A chaque point, une explication en audioguide est donnée contenant des commentaires éclairés et des anecdotes historiques. Chacun est libre de sélectionner les stations qu'il souhaite selon ses centres d'intérêt et le temps qu'il a à disposition, et de se balader à son rythme. A noter que la balade contient également une visite guidée des expositions du musée, qui sera bien évidemment réactualisée en fonction des expositions temporaires du musée.

Techniquement parlant, toutes les solutions matériel et logiciel sont fournies gratuitement par la plateforme. La ville de Carouge, quant à elle, s'est chargée de développer la balade historique en collaboration avec Dominique Zumkeller, son ancien archiviste, ainsi que l'enregistrement de l'audioguide en français et en anglais, qui a été effectué dans un studio d'enregistrement à Carouge avec des comédiens francophones et anglophones. La ville de Carouge reste maître des contenus proposés sur l'application et est seule titulaire de tous les droits d'auteur. Et comme le Wifi est maintenant disponible à de nombreux endroits publics dans Carouge, cela rend l'utilisation de cette application encore plus facile. Mme Lammar invite les conseillers municipaux à ne pas hésiter à télécharger l'application et à l'utiliser pour se balader dans Carouge.

Ouverture des piscines suite au postulat du PLR

Comme les conseillers municipaux l'auront certainement remarqué, le Conseil administratif a répondu à la première invite du postulat du PLR qui demandait une ouverture plus large au public notamment pendant les vacances. Des solutions ont pu être trouvées afin de répondre au souhait des conseillers municipaux qui se sont exprimés lors de la commission des Sports qui s'était réunie le 22 septembre 2015, et bien évidemment après consultation des clubs de natation.

Concernant la seconde invite, qui demandait une ouverture conjointe des Pervenches et de la Fontenette sur un mois, soit de mi-mai à mi-juin, cette ouverture sera mise en place pour cette année. Mais comme discuté en commission le 22 septembre, il faut savoir que cette prestation supplémentaire engendrera un petit surcoût, soit l'engagement de gardiens de bain supplémentaires. Le Conseil administratif a étudié les possibilités afin de réduire ce surcoût et il est parvenu à la conclusion qu'il pourrait n'engager qu'un seul gardien de bain supplémentaire pour cette période. Cela dit, il faut relever qu'il est extrêmement difficile d'engager un gardien temporaire pour une si courte période puisque les candidats s'inscrivent généralement pour la période estivale complète. Trouver quelqu'un pour un seul mois paraît donc être extrêmement difficile. Par ailleurs, le Conseil administratif a appris que de nouvelles normes concernant le nombre de gardiens de bain par bassin étaient en cours d'approbation au niveau fédéral, cela afin d'être en conformité avec les normes européennes. Selon les recommandations de l'Association des piscines romandes et tessinoises (APR), un renfort du nombre de gardiens de bain est absolument nécessaire pour assurer la sécurité des usagers. Selon ce rapport, il manque en particulier des effectifs pour assurer la sécurité du bassin non nageurs de 25 mètres qui est voisin de l'ère d'arrivée du toboggan.

C'est pourquoi le service constructions, entretien et sports a déterminé qu'il serait plus judicieux d'engager un gardien temporaire sur la totalité de la saison d'été, non seulement pour avoir la certitude de trouver un candidat durant la période transitoire du 15 mai au 17 juin, mais surtout afin d'apporter le renfort attendu et répondre aux recommandations de l'Association des piscines romandes et tessinoises. En effet, grâce à ce gardien

supplémentaire qui assurerait les Pervenches pendant la transition et ensuite pourrait assurer la sécurité du bassin à côté du toboggan, les normes seraient respectées pour le gros de la saison – sachant que durant la période de transition entre mai et juin, il y a nettement moins de monde à la piscine et qu'une autre solution peut être trouvée pour cette courte période. Le coût supplémentaire représente un montant d'environ CHF 36'000.- qui sera pris sur la ligne des auxiliaires. Pour mémoire, cette ligne se monte à plus de CHF 750'000.- dans le budget 2016 et devrait donc absorber assez facilement ces CHF 36'000.- supplémentaires.

Les horaires de la piscine des Pervenches seront les suivants du 14 mai au 17 juin (soit en plus de l'ouverture de la piscine de la Fontenette et conformément à ce qui avait été proposé en commission le 22 septembre dernier) :

- le lundi de 11h30 à 13h30
- le mardi de 11h30 à 13h30 et de 18h00 à 20h30
- le mercredi de 11h30 à 13h30
- le jeudi de 11h30 à 13h30 et de 18h00 à 20h30
- le vendredi de 11h30 à 13h30 et de 18h00 à 20h30.

Par ailleurs, dès à présent, en plus du dimanche, le jardin aquatique pour les enfants est aussi prévu les mercredis de 14h00 à 16h00.

La piscine de la Fontenette sera ouverte pour la saison estivale du 14 mai au 11 septembre. Mme Lammar relève quelques événements et animations prévus : une journée aquatique qui se déroulera le 18 juin, la manifestation « Nager pour aider » qui se déroulera le 25 juin, 60 jours de cours d'aquafitness qui seront gratuits, des cours d'aquabiking à un prix défiant toute concurrence, soit CHF 20.- le cours, et 34 cours d'Aqua Zumba et de Zumba sur herbe qui seront gratuits.

Diffusion de l'Euro

La dernière communication de Mme Lammar concerne les animations sportives de manière plus large – Mme Lammar aura l'occasion d'y revenir dans les détails prochainement. La ville de Carouge organisera la diffusion de matchs de l'Euro, qui aura lieu en juin et juillet prochains. Elle organisera la diffusion des matchs de la Suisse, des demi-finales et de la finale, notamment, ainsi que certaines épreuves des Jeux olympiques qui, quant à eux, se dérouleront durant l'été.

Communications de M. Walder :

Séance publique pont de Carouge

M. Walder confirme que la séance publique concernant la rénovation du pont de Carouge aura lieu le 17 mars prochain dès 19h00 à la salle des fêtes.

Redevances du domaine public pour les terrasses

M. Walder informe le Conseil municipal que les tarifs de l'occupation du domaine public pour les terrasses ont été modifiés, et ce dès l'année 2015.

La modification de ces tarifs a été décidée par le canton en octobre 2014. Le Conseil administratif a écrit aux établissements le 10 décembre 2014 afin de les en informer et de leur demander de confirmer leurs besoins pour 2015, jusqu'au 31 janvier 2015, ce qu'ils ont fait. Au vu des atermoiements du canton, qui a d'abord validé les tarifs puis s'est rétracté, le Conseil administratif a envoyé un courrier aux établissements en mai 2015 expliquant que la commune leur facturait un acompte de CHF 300.- pour la saison 2015 en attendant une

décision finale sur la base des tarifs définitifs fixés par le canton. Il annonçait que ce montant serait déduit sur la facture finale, laquelle aurait été établie dès que les tarifs définitifs auraient été validés par le Conseil administratif.

Suite à la position du canton de maintenir les nouveaux tarifs mais de modifier l'interprétation qui en était faite en considérant ces montants comme maximum et de laisser ainsi la liberté aux communes de les appliquer ou non, le Conseil administratif a fixé les tarifs suivants pour les années 2015 et suivantes :

- CHF 55.- le m2 pour l'été, soit du 1^{er} mars au 31 octobre
- CHF 100.- le m2 à l'année.

Ces tarifs sont environ 10% à 20% inférieurs aux tarifs cantonaux.

Ces prix tiennent compte des éléments suivants :

- Les tarifs n'avaient pas été revus depuis plus de trente ans, contrairement au prix du m2 sur domaine privé qui, lui, a fortement évolué.
- Les montants fixés devaient être en relation avec le prix du marché pour un m2 sur domaine privé ou en arcade.
- Les prix devaient être dissuasifs pour ceux qui souhaitaient utiliser les terrasses comme lieux de stockage de matériel et ce tout particulièrement en hiver, point qui avait du reste maintes fois été rappelé par plusieurs conseillers municipaux.

Les factures tenant compte de ces tarifs ont été adressées en janvier 2016 aux établissements. Toutefois, en raison de la situation économique difficile pour certains établissements en lien avec les conditions-cadres économiques et au vu également de l'amélioration prévisible des recettes fiscales de la commune par rapport aux prévisions 2015, M. Walder peut annoncer au Conseil municipal que le Conseil administratif a décidé des mesures suivantes :

- ramener le tarif des terrasses à l'année de CHF 100.- à CHF 80.-, et ce dès l'année 2015 ;
- octroyer un rabais de 20% aux établissements qui s'engagent à rester ouverts le dimanche et ce de façon régulière, ceci afin de soutenir l'animation de la cité de Carouge le dimanche à l'heure où les commerçants eux-mêmes, à travers l'Association des intérêts de Carouge, ont décidé d'ouvrir leur commerce plusieurs dimanches durant l'année ;
- accorder la gratuité aux établissements situés dans la zone piétonne pour les terrasses supplémentaires, donc non habituelles, qu'ils pourraient requérir, ceci afin de tenir compte des investissements nécessaires pour équiper ces extensions, et ce uniquement pour l'année 2016.

Un courrier sera envoyé dans les prochains jours à tous les établissements carougeois concernés pour les informer de ces décisions.

Tomates urbaines

Le Conseil administratif a le plaisir d'informer le Conseil municipal que, pour la 3^{ème} année consécutive, aura lieu une distribution de semences de variétés anciennes de tomates le samedi matin 12 mars à la place du Marché, dans le cadre du projet « Tomates urbaines ». Cette année, des semences de salades et de poivrons seront également disponibles.

Pour rappel, cette action est menée par ProSpecieRara avec le soutien de la Ville de Carouge, et a pour objectif de sensibiliser le grand public à la problématique de l'accès aux semences qui est de plus en plus limité et entre les mains de quelques multinationales.

Dans le cadre du projet «Tomates-Urbaines », la Fondation ProSpecieRara motive les

citadins à s'engager concrètement et simplement en cultivant des variétés anciennes sur leur balcon.

Ateliers de réparations d'objets multimédia

En 2014, chaque habitant-e de notre pays a produit 16,2 kg de déchets d'équipements électrique et électroniques. Ces derniers ont une empreinte écologique très élevée et sont souvent retraités sans précautions.

Leur réparation est la meilleure solution, car elle permet :

- De préserver les ressources
- De réduire des déchets souvent peu ou mal recyclés (toxiques)
- De favoriser l'emploi local
- De faire des économies (cela reste souvent moins coûteux de réparer que de racheter un produit neuf)

Comme les conseillers municipaux le savent, forte de ce constat, la ville de Carouge met en place, depuis 2014, des ateliers de réparation d'appareils multimédia gratuits, en collaboration avec l'école d'électronique du Petit-Lancy.

Deux nouveaux ateliers auront lieu ce printemps, respectivement les 1^{er} mars et 5 avril. Ils sont déjà complets.

L'affluence étant croissante, et vu les enjeux en termes de durabilité, la ville de Carouge souhaite encourager la réparation par d'autres biais. C'est ainsi qu'elle travaille actuellement sur un projet visant à mieux faire connaître les commerces carougeois offrant des possibilités de réparation d'appareils électriques et électroniques et à rendre la réparation plus attractive financièrement.

Glacier place du Marché

M. Walder informe le Conseil municipal que, finalement, Mme Estelle Wey exploitera le glacier de la place du Marché pour les cinq prochaines années, sous réserve de travaux la dernière année. Le dossier de Mme Rime avait remporté l'appel d'offres, ce qui avait été annoncé au Conseil municipal en décembre. Toutefois, Mme Rime ayant décidé de renoncer à exploiter ce glacier, il a été attribué à Mme Wey dont le dossier était arrivé en seconde place. Pour information, Mme Wey exploite aujourd'hui le restaurant L'Accolade, sis à la rue de Veyrier.

Demande de matériel pour les stands politiques

Le Conseil administratif a fait parvenir aux différents partis politiques représentés au Conseil municipal un courrier leur rappelant que toute demande de réservation de matériel pour une manifestation devait être faite au plus tard deux mois avant l'événement en question.

M. Walder tient à préciser que ce délai n'a pas pour objectif d'ajouter une couche bureaucratique mais bien de faciliter un traitement équitable des demandes, d'assurer des prestations de qualité et de contenir les coûts pour la ville de Carouge. Car outre le fait que les demandes de dernière minute ont de grandes chances d'être traitées de manière inadéquate, elles engendrent des coûts supplémentaires pour la ville de Carouge. En effet, en accord avec les statuts du personnel, les plannings des collaborateurs au SVEM sont fixés au minimum 30 à 40 jours à l'avance, soit le mois précédant le mois en question. Dès lors, en cas de demande hors délai, il n'est pas possible de garantir que le personnel soit à disposition pour assurer le service. Et même si, en cas de besoin non prévu, la commune

peut toujours compter sur la flexibilité de ses collaborateurs, les heures ainsi effectuées devront automatiquement être majorées, entraînant un coût non budgété pour la commune.

A l'heure où la commune cherche à optimiser son fonctionnement et à réduire les coûts tout en garantissant des prestations de qualité, M. Walder se doit de rappeler aux partis politiques l'importance de respecter les délais lors de leurs prochaines réservations, tout en précisant que la ville de Carouge se réserve le droit de refuser une demande hors délai ou de leur facturer les frais générés par une telle demande.

Communications de Mme Hiltpold :

Présentation des nouveaux collaborateurs

Mme Floriane Demont a été engagée en qualité d'administratrice au sein du service des affaires sociales dès le 1^{er} janvier à 90%. Après avoir détaillé le parcours de Mme Demont, Mme Hiltpold souligne que le Conseil administratif se réjouit de cette collaboration qui a déjà fort bien débutée et lui souhaite une chaleureuse bienvenue.

Applaudissements

M. Yvan Bavaud a été engagé en qualité de chef de service de la police municipale depuis le 1^{er} février. Après avoir détaillé le parcours de M. Bavaud, Mme Hiltpold souligne que le Conseil administratif lui souhaite une chaleureuse bienvenue et est heureux de compter sur son expérience et ses compétences.

Applaudissements

Mme Delphine Volokhine a été engagée en qualité de secrétaire chargée du Conseil municipal (mémorialiste) au sein du secrétariat général depuis le 1^{er} février à 50%. Après avoir détaillé le parcours de Mme Volokhine, qui a été engagée par la ville de Carouge en qualité de secrétaire chargée du Conseil municipal sous contrat d'auxiliaire durant une année et demie, Mme Hiltpold souligne que le Conseil administratif se réjouit de poursuivre cette excellente collaboration et est heureux de compter sur ses qualités humaines et son savoir-faire.

Applaudissements

Mme Talissa Contreras a été engagée en qualité de procès-verbaliste des commissions du Conseil municipal au sein du secrétariat général dès le 1^{er} février. Mme Hiltpold détaille le parcours de Mme Contreras, que les conseillers municipaux auront l'occasion de voir dans les commissions dont elle prendra les procès-verbaux.

Applaudissements

Jeunes et impôts

Suite au succès remporté par l'action « Jeunes et impôts » en 2015, avec la participation d'une cinquantaine de jeunes, l'action est reconduite pour 2016. Trois permanences sont organisées au service des affaires sociales dans le courant du mois de mars. Pour cette année, les dates sont le samedi 5 mars de 14h00 à 18h00 et les mercredis 9 et 16 mars de 18h00 à 21h00. Les travailleuses sociales du service des affaires sociales, avec la participation des TSHM, sont à disposition pour aider les jeunes dans le remplissage de leur déclaration d'impôt.

L'objectif premier de ces permanences est de permettre à ces jeunes d'être à terme autonomes dans cette tâche. Elles permettent également de détecter des situations à risque de surendettement et de procéder à des messages de prévention sur le petit crédit ou les habitudes de consommation. De plus, de nombreux jeunes, en ne remplissant pas leur déclaration d'impôt, se retrouvent non seulement avec des dettes car ils sont taxés d'office mais aussi peuvent être pénalisés dans l'accès à certains droits sociaux, par exemple les bourses d'étude ou les subsides d'assurance maladie. La cible pour ces permanences est les jeunes entre 18 et 25 ans. Ils recevront en cette fin février une carte d'invitation. Mme Hiltpold invite les conseillers municipaux à ne pas hésiter à parler de cette action autour d'eux.

Mme Hiltpold ajoute que cette action fait également suite à la motion n° 33-2013 qui avait été déposée en septembre 2013 et qui souhaitait amener une réflexion sur la mise en place d'actions pour rendre les jeunes réceptifs aux problèmes de surendettement. Une première action avait été mise sur pied en 2014 avec une campagne de prévention du surendettement dans le cadre de la soirée des 18 ans. Puis le service des affaires sociales a mis en place l'action « Jeunes et impôts » en 2015 et la reconduit donc en 2016.

Semaine d'action contre le racisme

Par le biais de sa commission de l'Intégration, la ville de Carouge s'engage depuis plusieurs années en faveur de l'intégration des étrangers et des nouveaux arrivants sur le territoire communal. L'organisation d'événements dans le cadre de la semaine contre le racisme constitue l'une des actions-clés de la commune dans ce sens. En effet, depuis 2010, la ville de Carouge, en partenariat avec la maison de quartier, diverses écoles et associations, présente toute une série d'animations visant à valoriser la richesse des différences culturelles et l'esprit de tolérance propre à nos sociétés démocratiques. Avec l'appui financier important du bureau de l'intégration du canton de Genève, les événements organisés sont une manière de prouver qu'il est possible de proposer une lecture positive de la diversité.

La semaine d'action contre le racisme aura lieu cette année du 12 au 23 mars, à différents endroits de Carouge. Le programme complet est en ligne sur le site Internet de la commune.

Projets Emploi Jeunes

Projets Emploi Jeunes, le service communal qui aide les jeunes habitants de la commune à réaliser leur projet professionnel (de formation ou de premier emploi) fête ses 10 ans cette année.

Dans le cadre de ce jubilé, Projets Emploi Jeunes va proposer tout au long de l'année plusieurs événements que le Conseil administratif communiquera au Conseil municipal au fur et à mesure, avec ses partenaires économiques (entreprises et associations) ou institutionnels comme les services de l'Etat, les TSHM, la Maison de Quartier, etc.

Il y aura des rencontres, des ateliers thématiques, des journées spéciales, comme celle du « Recrutement en direct » pour les apprentissages 2016 du 13 avril, qui se déroulera à la salle des Fêtes de Carouge.

Cette manifestation, ouverte à tous les jeunes en recherche d'apprentissage, est organisée en collaboration avec La Cité des Métiers du Grand Genève / Interface Entreprises, et permettra à plusieurs entreprises à la recherche d'apprentis de rencontrer des candidats qui se présentent avec leur dossier et bénéficient sur place d'un court entretien avec un employeur potentiel, ce qui permet une première sélection.

Toutes les entreprises formatrices de la commune et quelques autres (environ 350) ont été invitées par courrier à y participer et un certain nombre déjà a répondu favorablement – les conseillers municipaux peuvent également en parler autour d'eux.

Cette manifestation mobilise plusieurs services et est coordonnée par l'équipe de Projets Emploi Jeunes.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Consultation relative au PL 11713 (Création de conseillers municipaux suppléants)

Le Président a répondu à la consultation, suite au vote consultatif du mois de janvier. Il donne lecture du courrier adressé au Grand Conseil.

PL 11713 modifiant la loi sur l'administration des communes (LAC) (B 6 05) (Création de conseillers municipaux suppléants) – Décision du Conseil municipal de la Ville de Carouge

Madame, Monsieur,

En nous excusant au préalable pour notre réponse tardive, le Bureau du Conseil municipal de la Ville de Carouge vous informe que, le Conseil municipal, lors de sa séance plénière du 21 janvier 2016, s'est prononcé sur la proposition citée en titre lors d'un vote consultatif. Celui-ci s'est positionné contre ce projet à une large majorité avec 10 voix pour, 20 voix contre et 1 abstention.

Les raisons évoquées pour justifier ce refus se sont situées autour de la notion de l'importance de l'engagement des conseillers municipaux, qui doit être valorisée plutôt que de permettre à trop de personnes de traiter les mêmes dossiers sur la durée. La difficulté à recruter des candidats, ainsi que les frais que cela générerait ont également été évoqués, tout comme la volonté d'éviter le cumul des mandats.

En réitérant nos excuses pour ce retard, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

*Pierre Maulini
Président du Conseil municipal*

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 018-2016 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF, RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT D'ESPACES VERTS SUR DOMAINE PRIVÉ, EN BORDURE DE VOIRIE COMMUNALE DANS LE QUARTIER DES NOIRETTES, DANS LE CADRE DE LA DÉLIBÉRATION N° 87-2013.

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 21 janvier 2016 et renvoyé en commission Urbanisme-mobilité-aménagements.

Celle-ci s'est réunie le 28 janvier 2016 et le rapport a été établi par M. Scheidegger.

Le rapport établi par M. Scheidegger n'est pas conforme aux décisions du procès-verbal concernant la délibération n° 018-2016 qui, selon le PV, page 15, a été préavisée favorablement par la commission à l'unanimité, soit 11 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président demande si M. Scheidegger a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Scheidegger s'excuse de cette erreur qui s'explique par une petite confusion informatique. Il précise que c'était le premier rapport qu'il établissait.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 11 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Buchs signale que le groupe PDC demande de lier tous les points qui concernent les Noirettes, soit la délibération, le postulat et la pétition. Même si le Conseil municipal vote sur chacun des points, l'objectif est de faire la discussion en une fois.

M. Baertschi remarque que la présente délibération concerne essentiellement des espaces privés, alors que les problèmes de circulation concernent l'espace public. Il n'y a aucun lien entre la délibération, d'une part, et le postulat et la pétition d'autre part.

Mme Buchs relève que, sauf erreur, les trois points ont été traités ensemble en commission.

M. Etienne souligne que la délibération concerne des plantations qui pourraient avoir lieu sur le domaine privé. Elle n'est donc pas liée à la problématique de la circulation. Autant voter maintenant ce point et lier les deux autres points.

Mme Marti rejoint les propos de M. Etienne. La délibération traite d'autre chose que la motion et la pétition. Bien sûr, il faut lier le postulat et la pétition – il semble que tous les conseillers municipaux s'accordent sur ce point – mais la délibération doit être votée seule.

Le Président constate que personne ne s'oppose à la proposition de ne pas lier la délibération au postulat et à la pétition. Par conséquent, il ouvre la discussion sur la délibération.

M. Baertschi estime important de rappeler que, dans ce projet, les frais de réalisation de certains aménagements sont pris en charge par la DGNP à hauteur de 50% et par les propriétaires à hauteur de 20%. Il s'agit donc d'une action partagée, qui va dans un sens très positif.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

le Conseil municipal par 30 oui, 0 non, 1 abstention(s)

DECIDE

1. D'autoriser le Conseil administratif à établir une servitude d'usage public sur les parcelles N°1369 rue Caroline 46 (square de Lancy), N°2354 rue des Noirettes 9-11-13-15, N°2563 rue des Noirettes 12, N°2564 rue des Noirettes 14, N°2316-2317-2318-2319-2320 rue du Léopard 1-3-5-7 ;

2. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 019-2016 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 48'000.- POUR LA MISE EN CONFORMITÉ ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT ET LA RÉNOVATION DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DE LA CUISINE DE L'AUBERGE COMMUNALE.

Mme Lammar introduit le sujet. Comme son intitulé l'indique, cette délibération a pour but une étude pour la mise en conformité énergétique du bâtiment de l'Auberge communale et en particulier la rénovation des installations techniques de cuisine. Il faut savoir à ce sujet que l'Etat a envoyé à la commune une injonction afin de mettre en conformité ce bâtiment dont l'indice de consommation énergétique est trop élevé.

La ville de Carouge a donc réalisé deux analyses préliminaires qui ont démontré qu'il était difficile d'agir sur l'enveloppe du bâtiment, étant donné qu'elle ne présentait pas de potentiel d'amélioration significative, d'une part, par ses qualités thermiques et constructives actuelles et, d'autre part, de par la réglementation spécifique de conservation du patrimoine du Vieux-Carouge. En revanche, il a été constaté que les installations de ventilation du bâtiment et celles de la cuisine, ainsi que certains appareils de cuisine sont obsolètes, vieillissants et très énergivores et que c'est sur ces éléments-là qu'il est possible de travailler pour améliorer la consommation énergétique.

Il faut encore savoir que le gérant de l'auberge, qui a effectué des travaux de rénovation lors de la reprise du bail, conformément à ce qui avait été décidé et qui figurait dans le cahier des charges, rencontre aujourd'hui des problèmes de fonctionnement avec certains appareils de cuisine qui sont vieillissants et souhaiterait apporter des modifications à la cuisine. A noter qu'il n'y a pas véritablement eu de travaux dans la cuisine lors de la reprise.

L'idée est donc de procéder à une étude qui permettra, d'une part, d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment et de répondre à l'injonction de l'Etat et, d'autre part, d'optimiser le fonctionnement de la cuisine péjoré actuellement par l'obsolescence des installations. A noter également que le gérant de l'auberge s'engage à participer financièrement aux frais d'étude et de réalisation au prorata de ce qui est du ressort du locataire. Cette participation sera déterminée par l'étude que le Conseil administratif propose au Conseil municipal aujourd'hui. Par conséquent, il est demandé au Conseil municipal d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 48'000.- pour la mise en conformité énergétique du bâtiment et la rénovation des installations techniques de la cuisine de l'Auberge communale. Comme à l'accoutumée, les points 2, 3 et 4 de l'invite de la délibération sont de comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la ville de Carouge ; de surseoir à l'amortissement de ce montant qui sera compris dans l'amortissement dès la réalisation des travaux ; en cas de non-réalisation des travaux, d'amortir ces frais en une annuité qui figureront dans le budget de fonctionnement.

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération.

M. Barthassat signale que le groupe PDC souhaite davantage de précisions sur un point dont Mme Lammar a un peu parlé. Pourquoi tous ces travaux n'ont-ils pas été faits lors du changement de tenancier ? La loi sur les nouvelles normes date de huit ou neuf ans. L'auberge est restée fermée plusieurs mois. Pourquoi la commune n'a-t-elle pas profité de cette période pour faire tous les travaux en même temps ?

Mme Lammar explique qu'à l'époque, le Conseil administratif n'avait pas encore reçu d'injonction de l'Etat. Il n'avait pas non plus le résultat des études préliminaires qui lui indiquait où agir exactement sur le bâtiment pour améliorer la consommation énergétique. De plus, dès lors qu'il avait été décidé que les gérants feraient les travaux de transformation en lien avec l'exploitation de l'immeuble, la commune n'a pas fait de travaux relatifs à la problématique énergétique du bâtiment. Aujourd'hui, le Conseil administratif a reçu une injonction de l'Etat et il a aussi le retour du gérant, qui souhaite refaire quelques éléments dans la cuisine. Par conséquent, il optimise l'exécution des travaux, qui seront faits en même temps : tant l'étude que la réalisation des travaux porteront sur ces deux éléments. Le gérant participera financièrement aux éléments qui concernent le locataire, la modification de la cuisine ne correspondant pas à ce qu'un propriétaire doit prendre en charge. Bien sûr, les travaux que le propriétaire doit prendre en charge seront pris en charge par la ville de Carouge. L'étude démontrera ce qui est du ressort du propriétaire et du locataire.

Le Président croit savoir qu'entre aussi en considération le fait que des dépassements énergétiques ont été constatés trois années de suite. Mais il est sûr que M. Prod'hom, qui a demandé la parole, va en parler.

M. Prod'hom indique que le groupe des Verts va prendre en considération la délibération, dont l'objectif est très bon. Cela prouve d'ailleurs l'utilité d'un délégué à l'énergie au sein d'une administration comme celle de Carouge, pour identifier les problèmes. Par rapport à la remarque du Président, c'était en 2014 que les IDC devaient être « remplis » et les surfaces de référence énergétique recalculées. De ce fait, la commune n'était pas obligée de faire ces travaux auparavant. Cela étant, il est du rôle du bailleur d'assainir ses bâtiments. La commune sera largement gagnante, les installations actuelles étant énergivores. C'est un très bon début par rapport au patrimoine communal. Le groupe des Verts votera donc la prise en considération et se réjouit de ce genre de travaux et d'études.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Prod'hom considère que l'étude ne devrait pas se limiter uniquement à la cuisine mais qu'il faudrait faire un bilan du bâtiment sur tous les aspects énergétiques, pour une planification à court, moyen et long termes. Il recommande donc d'étudier sur plusieurs échelles de temps les travaux à exécuter et les investissements inhérents.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

le Conseil municipal par 31 oui, 0 non, 0 abstention

D É C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 48'000.- pour la mise en conformité énergétique du bâtiment et la rénovation des installations techniques de la cuisine de l'Auberge communale.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.

3. De surseoir à l'amortissement de ce montant qui sera compris dans l'amortissement dès la réalisation des travaux.

4. En cas de non réalisation des travaux, d'amortir ces frais en 1 annuité qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 95.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

3. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 020-2016 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 162'000.- TTC POUR LA RÉALISATION D'UN PARKING COMMUNAL SOUTERRAIN DE 80 PLACES DANS L'ILOT DES MENUISIERS.

M. Walder introduit le sujet. Il s'agit d'un crédit d'étude pour un des parkings prévus. Il rappelle qu'il est prévu également dans le secteur des Menuisiers un potentiel de rachat par la commune de 35 places, rachat qui sera bien sûr soumis au Conseil municipal ultérieurement, quand la construction sera plus aboutie. Il y a également un projet d'extension des parkings Sardaigne et Vibert, avec 220 nouvelles places. En l'occurrence, il s'agit d'un parking public de 80 places qui se fera en cohérence avec le parking souterrain en cours de réalisation dans le projet des Menuisiers et le parking souterrain qui sera réalisé dans le projet Léopard. Comme tout ce qui se fait dans le secteur de Carouge Est, les propriétaires et les personnes intéressées dans ces projets travaillent ensemble afin d'avoir une cohérence, aussi en ce qui concerne les entrées de parking. L'idée est de profiter de ces deux travaux pour obtenir 80 places, que la commune estime à moins de CHF 40'000.- la place, dans un parking qui se situera entre ces deux parkings, avec une entrée commune. M. Walder invite le Conseil municipal à faire bon accueil à cette délibération et, le cas échéant, à la renvoyer en commission pour une discussion plus approfondie.

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération.

Mme Uldry signale que le PLQ 27804 correspond au PLQ du Petit-Saconnex. Le PLQ de Carouge est le PLQ 27084. Il y a une faute de plume dans la délibération.

M. Walder remercie Mme Uldry. Cette erreur sera corrigée.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et logements. Une convocation a déjà été envoyée aux membres de la commission qui a été agendée le 3 mars.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Prod'hom souhaite que la commission se penche sur les propositions de l'offre Mobility et voie s'il s'agit d'une alternative qui pourrait voir le jour dans cette poche de parking.

M. Baertschi remarque que les documents remis aujourd'hui aux conseillers municipaux ne permettent pas de voir précisément quels sont les engagements communaux, notamment en matière foncière ou de droit de superficie. Il conviendra d'expliquer ces éléments dans le cadre de la commission.

Mme Marti croit qu'il faut toujours insister pour que l'on soit attentif aux flux de circulation entrée/sortie, reports, etc.

L'observation de M. Calame va dans le sens de celle qu'il avait faite lorsque le Conseil municipal a voté le crédit de construction du parking souterrain de la Fontenette. Il recommande de se pencher sur l'usage futur de ce parking de 80 places. Un jour venu, cette construction n'aura plus son utilisation de parking à voitures. C'est une construction importante et coûteuse qui est réalisée et M. Calame pense que l'on est assez en amont dans le dossier pour se préoccuper de l'usage de cette construction au lendemain de son affectation de parking à voitures.

M. Voignier réagit à ces propos. C'est très bien, mais il aurait une autre recommandation qui est peut-être plus raisonnable dans le temps. La commune pourrait déjà voir s'il est possible d'équiper ce parking de prises électriques pour les voitures hybrides, avec chargement électrique. Ce serait une vision à moins long terme, mais ces voitures commencent à arriver, comme les Tesla par exemple.

Dans le prolongement de l'intervention de M. Voignier, Mme Molinari recommande de ne pas étudier cette possibilité seulement pour les voitures. Il avait été évoqué au sein de ce Conseil l'importance de mettre des prises accessibles aussi aux scooters. Mme Molinari sait que cela posait des questions de règlements, mais elle souhaite que cette possibilité soit aussi étudiée.

4. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 021-2016 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À LA CESSION À TITRE GRATUIT AU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE DE LA SOUS-PARCELLE 1551B DE 270M2, À LA RETROCESSION DE LA SOUS-PARCELLE DP2270B DE 1M2 ET À L'ÉTABLISSEMENT D'UN DROIT DE PASSAGE SUR LA PARCELLE 3367.

M. Walder introduit le sujet, qui consiste en une clarification du parcellaire de ce secteur. Concernant d'abord la cession gratuite à la ville de Carouge, il s'agit aujourd'hui déjà d'espaces de trottoirs. Dans le cadre du projet que le Conseil municipal a voté, ces espaces devront être réaménagés. Ils se trouvent en bordure de la route de Veyrier, juste avant le carrefour de la Fontenette. Il s'agit d'une cession gratuite. L'entretien sera assuré par la ville de Carouge. A ce titre, il faut passer devant le Conseil municipal. Cette partie-là du projet s'accompagne d'une exemption de la taxe du domaine public. En effet, il y a une marquise à cet endroit et, normalement, lorsqu'un commerce ou un immeuble utilise un espace du domaine public sous forme de marquise, il paye une redevance de droit de domaine public. Mais comme la cession se fait gratuitement et à la demande de la ville de Carouge afin de pouvoir entretenir et aménager d'une façon cohérente les cheminements sur la route de Veyrier, il a paru au Conseil administratif normal de ne pas exiger du propriétaire une redevance de droit de domaine public – dans le cas contraire, le propriétaire n'aurait bien sûr pas cédé la parcelle à la ville de Carouge. Pour ce qui est de la cession de 1 m2, elle est nécessaire pour les entrées, sorties et aménagements du bâtiment déjà construit. C'est 1 m2 que la ville de Carouge rétrocède d'un espace aujourd'hui public mais utilisé pratiquement déjà à titre privé. Enfin, 270 m2 sont remis de façon gratuite à la commune et entrent dans le domaine public. M. Walder invite le Conseil municipal à faire bon accueil à cette demande et, si possible, à la valider assez rapidement, afin que le Conseil administratif puisse aussi rassurer les propriétaires et régler cette question purement juridique.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Voignier rappelle que, lors d'une commission de l'Urbanisme qui avait traité de la route de

Veyrier, il avait fait une remarque sur la fin de la route de Veyrier. Il avait demandé que l'accès cycliste pour tourner à droite en direction du pont puisse être sur le trottoir. M. Burri avait répondu que ce n'était pas envisageable sur le principe et qu'il prévoyait plutôt que les cyclistes tournent à droite en amont, vers la piscine. Mais il n'avait pas écarté cette possibilité. M. Voignier souhaite savoir si la piste cyclable qui sera réalisée pourra emprunter le tournant piétonnier pour tourner à droite, ce qui favorisera l'intégration des cyclistes sur la voie des voitures.

M. Walder relève que ce qui a été dit en commission sur la route de Veyrier prévoyait déjà que l'espace dont il est question dans la délibération de ce soir soit à disposition de la commune. Il n'y a donc rien de nouveau à ce sujet. Il est prévu, lorsqu'on travaillera sur les aménagements du passage du Tireur-de-Sable, de privilégier cet accès cyclable pour les cyclistes qui sont sur la route de Veyrier. Pour ceux qui vont jusqu'au rondou, il a été prévu qu'il y ait, le plus loin possible sur le trottoir, une piste cyclable en site propre. Mais le travail continue pour vraiment voir en termes de gabarit ce qu'il est possible de faire.

M. Baertschi remarque que, dans le plan de servitude, un passage à pied public est prévu, ce qui est une bonne chose. Il demande s'il s'agit uniquement d'une servitude au profit de la commune et qui entretiendra ce passage à pied public.

M. Walder répond que, dès lors qu'il s'agit d'un passage à pied public, c'est la commune qui l'entretient. Il s'agit effectivement d'une servitude. En cas de servitude de passage public, l'entretien revient à la commune. Il y a plusieurs endroits à Carouge, que ce soit sur le domaine public cantonal ou même privé, utilisés publiquement pour lesquels la commune fait preuve de largesse parce qu'il est difficile d'expliquer à la population que certains passages ne sont pas entretenus et que d'autres le sont. En cas d'usage public et même si la situation n'a pas été juridiquement réglée, généralement la commune répond aux demandes de la population en matière d'entretien. Mais pour tout secteur sur lequel la commune a une servitude de passage ou qui est au domaine public, il y a automatiquement entretien par la commune.

Puis M. Walder confirme à M. Baertschi qu'à ce stade, il ne sera possible de passer sur cette servitude qu'à pied.

Mme Marti salue cet accord entre un propriétaire et la commune au bénéfice du bien public.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

le Conseil municipal par 31 oui, 0 non et 0 abstention

D E C I D E

1. D'accepter la proposition du Conseil administratif relative à la cession à titre gratuit au domaine public de la Commune de la sous-parcelle 1551 B de 270 m², à la cession de la sous-parcelle DP 2270B de 1 m² et à l'établissement d'une servitude de passage à pied au profit de la Commune sur la parcelle 3367
2. D'incorporer la sous-parcelle N° 1551B, feuille 32, au domaine public communal dp 2770.
3. De renoncer à la taxe annuelle d'empiétement sur domaine public pour les saillies.

4. De comptabiliser les frais d'acte au compte de fonctionnement 2016 (rubrique 09.318).
5. De compenser cette dépense supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.
6. De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous frais et droits y compris les émoluments du Registre foncier, vu son caractère d'utilité publique.
7. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres de signer l'acte notarié nécessaire.

5. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 022-2016 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CHF 468'000.- DESTINÉ À L'ACQUISITION DES ÉQUIPEMENTS D'EXPLOITATION ET DU MOBILIER DE L'ESPACE DE VIE ENFANTINE (EVE) DE PINCHAT.

Mme Hiltpold introduit le sujet. Il s'agit d'une délibération pour un crédit de CHF 468'000.- afin d'équiper la crèche qui ouvrira prochainement à Pinchat. Comme les conseillers municipaux le savent, la Fondation Martin Rothgeb construit un bâtiment dans lequel la commune louera un espace pour une institution de la petite enfance. Cet espace de vie ouvrira à la rentrée, en septembre. Les locaux sont remis agencés à la commune, qui doit les équiper de mobilier, de matériel de bureau, etc., d'où ce crédit à hauteur de CHF 468'000.-, pour lequel les conseillers municipaux trouveront le détail dans les annexes de la délibération. Tout ce qui peut être récupéré de l'ancienne pouponnière de Pinchat et qui a été transféré dans la crèche provisoire aménagée le temps des travaux sera récupéré. La commune avait une crèche de 40 places, elle en aura une nouvelle de 80 places et il s'agit donc d'acheter du matériel pour ces 40 places supplémentaires. Le crédit couvre aussi la participation aux honoraires d'architecte. En effet, l'architecte construit le bâtiment et suit aussi les travaux d'aménagement parce que l'espace est très important et qu'il s'agit de coordonner la commande et de gérer ce crédit. Si le Conseil municipal le souhaite, une commission a déjà été agendée en mars pour obtenir toutes les explications. Mais s'il le souhaite, il peut aussi avoir ces explications en discussion immédiate.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et logements, dont une séance est planifiée pour le 3 mars.

Mme Marti se pose la question de la discussion immédiate, mais elle laisse bien sûr cette assemblée décider. Elle sait qu'il s'agit d'un crédit important mais puisqu'il faut de toute façon acquérir ce mobilier, ne serait-il pas possible de discuter ce soir afin d'assurer la rentrée scolaire ?

Mme Hiltpold précise que, commission ou non, la rentrée scolaire sera assurée. Il reste suffisamment de temps pour tenir une commission si le Conseil municipal souhaite des explications. Le Conseil administratif a également *a priori* toutes les explications pour ce soir, mais un renvoi en commission ne met pas en péril l'ouverture de la crèche à la rentrée scolaire.

Le renvoi en commission Constructions et logements est accepté par 30 oui, 0 non et 1 abstention.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Calame relève que le montant est d'environ CHF 10'000.- par nouvelle place, si son calcul est juste. Il recommande de présenter à la commission des éléments de comparaison. Il souhaite aussi que soient précisés les éléments sur lesquels porte le crédit.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

6. MOTIONS

1. Motion 006-2016 P: Carouge-Lancy, pour plus de collaboration intercommunale.

Le Président demande à ses auteurs s'ils souhaitent voir ce projet porté à l'ordre du jour de la présente séance.

La réponse étant positive, le Président invite le secrétaire à en donner lecture.

Carouge-Lancy, pour plus de collaboration intercommunale

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

- *Vu les articles 138 et 139 de la Constitution genevoise ;*
- *Vu le développement important de la Commune de Carouge ces prochaines décennies ;*
- *Vu les investissements tout aussi importants à effectuer ;*
- *Vu l'augmentation des charges liée à l'augmentation de la population ;*
- *Vu la nécessité de trouver des moyens innovants pour offrir à la population des prestations de qualité ;*
- *Vu le potentiel des collaborations intercommunales ;*
- *Vu la dimension et le fonctionnement semblables de la Commune de Lancy ;*

Le Conseil municipal de Carouge

invite le Conseil administratif

- *à convoquer une commission ouverte pour détailler toutes les collaborations intercommunales existantes auxquelles participe Carouge et leur efficacité ;*
- *à réunir en collaboration avec le Conseil administratif de Lancy une commission Toutes commissions réunies avec les deux Conseils municipaux pour débattre des intérêts des deux communes dans le projet PAV ;*
- *à faire une proposition, en collaboration avec le Conseil administratif de Lancy, de collaborations supplémentaires possibles.*

Le groupe PDC

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération.

Mme Buchs apporte les précisions suivantes :

Comme partout en Suisse, nos communes font face à des défis liés à l'augmentation de la

population et aux évolutions démographiques. Nous en avons discuté de nombreuses fois au sein de ce Conseil : les prestations doivent augmenter, les investissements aussi et nos ressources financières tendent à diminuer. De fait, nous avons ce débat chaque année au moment du budget. Les tenants de la retenue budgétaire proposent des coupes qui semblent injustifiées à ceux qui voudraient peut-être une fiscalité un peu plus importante. Les majorités changent selon les législatures mais la discussion n'évolue pas pour autant.

Heureusement, la nouvelle Constitution nous offre une troisième voie, troisième voie qui est souvent appréciée en Suisse : la collaboration intercommunale qui peut mener, à la fin d'un processus, à une fusion mais surtout à des économies intéressantes. Ce débat est malheureusement, bien que pressant, encore trop souvent mis de côté, notamment pour des questions identitaires. En effet, le mot « fusion » fait peur, mais il a un avantage. Il permet de regarder à long terme. Que veut-on pour nos communes dans vingt, trente ans ? Que veut-on pour nos communiens dans cet espace-temps ?

Le PDC vous propose donc de commencer à réfléchir et montrer qu'une fois de plus, les Carougeois sont modernes et inventifs pour proposer d'excellentes prestations à leur population. Il ne s'agit pas de réfléchir au but ultime qui pourrait être une fusion, mais bien au chemin qui permet d'arriver à ce moment où nous serons capables de dire si elle est utile ou non. Actuellement, personne ne le sait, simplement parce que les collaborations entre communes ne sont pas assez poussées.

Pourquoi Lancy ? Lancy pour sa taille, c'est une commune semblable à Carouge. Lancy pour le PAV, qui va forcément lier nos deux communes. Lancy parce que son développement ressemble à celui de Carouge. C'est maintenant que nos communes vont bien et se développent qu'il faut réfléchir à long terme. Chacun d'entre nous a sûrement des idées de collaborations qui dépassent les collaborations classiques du type voirie et pompiers. Et c'est là que cela devient intéressant. Les idées de nos conseillers administratifs, de nos collègues lancéens et les nôtres vont permettre de dégager sûrement des économies et de meilleures prestations. Les idées iconoclastes ont un immense avantage : elles nous obligent à sortir de notre zone de confort intellectuel, elles nous obligent à penser différemment. Au lieu d'avoir peur et de nous fermer complètement, allons plus loin, réfléchissons différemment et voyons où une vraie collaboration entre Lancy et Carouge peut nous mener.

Nous avons entendu dire avant ce Conseil que d'autres groupes auraient des idées de collaborations avec d'autres communes. Pour nous, c'est parfait. Le PDC croit à cette troisième voie qui permet de faire des économies tout en maintenant d'excellentes prestations. Si notre proposition a permis de lancer un débat et qu'ensuite tous les partis du Conseil proposent des idées de collaborations concrètes qui dépassent l'intention du programme électoral d'augmenter les collaborations intercommunales et que nous pouvons avancer vite, alors nous aurons atteint notre but. Le PDC vous remercie pour l'attention que vous avez portée à cette motion et vous invite à l'accueillir avec enthousiasme. Merci.

Mme Molinari trouve que Mme Buchs, dans son exposé des motifs, est très pondérée et raisonnable. Cependant, à regarder d'un peu plus près la motion, elle pense qu'il s'agit d'une proposition qui a plus la portée d'un effet d'annonce que d'un travail en profondeur et sérieux. Bien sûr, tout le monde veut développer des visions, Mme Molinari est la première à avoir des visions iconoclastes parfois, d'autres groupes en ont aussi. Mais ce qui ne la convainc pas du tout dans la proposition du PDC, c'est que cette proposition masque totalement tout ce qui se fait déjà en matière de mutualisation des services, en matière de collaboration intercommunale, en matière de vision à long terme pour les communiens. Elle rappelle par exemple que la commune de Carouge a été une des précurseuses dans la création de la Communauté des communes urbaines, qu'elle a demandé à entrer à l'Union des villes genevoises et que les mêmes personnes qui aujourd'hui demandent à terme une

fusion avec Lancy étaient opposées à ces deux propositions. Il y a une incohérence entre la proposition qui est mise sur la table aujourd'hui et l'appréciation plus générale de tout le travail fait, que cette motion masque totalement. Mme Molinari le regrette et c'est pour cette raison que, personnellement, elle ne peut pas entrer en matière sur la motion. Elle remarque également qu'au sein même des élus du PDC à Lancy, il y a des oppositions très fortes. Effectivement, il est difficile d'aller contre un certain sentiment d'appartenance communale et même d'esprit de clocher, mais il ne s'agit pas de cela dans ce cas. A son avis, il s'agit simplement de vouloir mettre en avant le fait qu'il n'y aurait pas assez d'échanges, pas assez de collaborations. Or, il y en a. Mme Molinari ajoute qu'il est possible d'obtenir ces informations lors des commissions et qu'il faudrait peut-être le faire de manière plus systématique. C'est sur ce point qu'elle rejoint Mme Buchs : il ne serait pas de trop de constamment rappeler tout ce que la commune fait en termes de mutualisation des services, de collaboration avec d'autres communes. Concernant la réunion entre les deux conseils municipaux, elle semble tout à fait prématurée, dans le contexte de ce que vient de dire Mme Buchs. En revanche, il convient de continuer dans cette voie d'échanges et de collaborations. Il convient d'enrichir toujours plus cette voie – et, qui sait, avoir à terme une fusion. Mme Molinari n'est pas opposée à une fusion, mais pourquoi Lancy aujourd'hui ? C'est sur ces points que la proposition du PDC ne la convainc pas.

M. Baertschi a été un peu étonné d'apprendre par la presse que la commune de Carouge et celle de Lancy allaient fusionner, alors que cela fait des années qu'on parle de problèmes d'organisation... Il rappelle que le Conseil d'Etat, il y a quelques années, voulait faire éclater la ville de Genève en trois entités. Des collaborations ont lieu aujourd'hui. Par exemple, la commune de Carouge partage avec la commune de Troinex et la commune de Bardonnex le centre de Drize. Il y a certainement des choses à faire avec Veyrier. Il était assez maladroit de lancer un brûlot en demandant de fusionner deux communes qui, en fait, n'ont rien de particulièrement commun, hormis le PAV. Faire une commission PAV est une bonne idée, mais appeler cela une fusion de communes va complètement à rebours du bon sens. Quelqu'un a dit à M. Baertschi : « Vous vous rendez compte, on paye 39 centimes d'impôt à Carouge, ils payent 47 centimes à Lancy, voyez l'augmentation d'impôt ! » Ce n'est pas le seul argument, mais M. Baertschi a envie d'aborder le problème différemment. Par exemple, il voit mal, pour le cortège des promotions, les autorités d'une commune réunie regarder défiler les élèves de toutes ces écoles. Quelque chose ne tient pas la route. Il faudrait plutôt reprendre la discussion dans le cadre de l'ACG, dans le cadre de l'Union des villes genevoises. M. Baertschi pense que cette proposition est un brûlot dont le but est purement médiatique et qu'elle n'est malheureusement pas construite. Ce n'est pas comme cela qu'on peut construire une réalité politique.

M. Barthassat regrette que les conseillers municipaux confondent un article dans *La Tribune de Genève*, aussi bon soit-il, et une motion PDC qui n'ont rien à voir. La motion parle d'une meilleure collaboration entre les communes. Il les invite à mieux relire la motion, ou peut-être Mme Buchs peut-elle leur refaire son exposé des motifs. Tout le monde dit ici qu'une meilleure collaboration serait une bonne idée, mais apparemment les gens sont frileux pour prendre en considération la motion. M. Barthassat invite les conseillers municipaux à prendre cette motion en considération et à la renvoyer en Toutes commissions réunies afin de discuter à tête reposée des opportunités que cette proposition offre à Carouge.

M. Calame doit dire qu'à la lecture de ce texte, il s'est posé la question de la prise en considération. Néanmoins, pour lui, un argument fait peser la balance du côté de la prise en considération : le PDC encourage à proposer des idées iconoclastes. Est-ce que cela annonce les thèmes de Vatican III ? En tout cas, c'est tout à fait intéressant et il est curieux d'entendre ces idées.

Mme Marti indique que le groupe des Verts est partagé sur la prise en considération de cette

motion. Elle pense qu'il serait beaucoup plus pertinent et plus pointu de discuter dans les commissions ad hoc des collaborations qui existent. À ce titre, elle invite d'ores et déjà les conseillers administratifs à faire part de ces collaborations dans les futures commissions qui auront lieu.

M. Voignier signale que le groupe PLR prendra la motion en considération, en partie pour les raisons évoquées par Mme Marti. En effet, une invite mentionne une commission ouverte pour détailler toutes les collaborations intercommunales existantes. C'est ce qui est important. Il sera possible de revenir sur les autres invites après la discussion sur la prise en considération, mais l'optique du groupe PLR est de prendre en considération cette motion qui amènera en tout cas certains éléments – et peut-être d'autres éléments ressortiront sur lesquels développer une collaboration, qui peut-être pourrait aussi viser d'autres communes que Lancy. M. Voignier pense que la commune de Carouge a tout intérêt à aller dans ce sens. Il n'est pas partisan d'habiter « Carouge-Lancy », il veut rester carougeois, cette identité est importante, mais il pense que cette motion a son sens et qu'il est important de la prendre en considération.

M. Prod'hom rejoint les propos de son préopinant. Il faut d'abord bien réexpliquer ce qui se passe au niveau de la commune de Carouge et des autres communes, c'est-à-dire les dialogues qui sont établis, les identités propres de chacun, les terrains de rencontre qui existent et qui existeront obligatoirement par exemple quand on parle de piscine de Carouge, de théâtre de Carouge, de tous ces équipements qui ne touchent plus une seule commune mais un ensemble de populations. M. Prod'hom encourage ce dialogue, qui est déjà très activement mené par l'administration et les conseillers administratifs qui se démènent pour faire avancer les choses. Cette motion est l'occasion d'expliquer ces éléments aux conseillers municipaux, raison pour laquelle M. Prod'hom la prendra en considération.

La prise en considération est acceptée par 25 oui, 5 non et 1 abstention.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Mme Buchs propose le renvoi en Toutes commissions réunies.

M. Morex remarque que, dans la première invite, il est demandé de convoquer une commission ouverte (il imagine que l'on parle là seulement des conseillers municipaux carougeois) et que, dans la deuxième invite, il est demandé de réunir une commission avec les deux Conseils. Il faudrait peut-être décider.

M. Barthassat souligne que le groupe PDC invite justement à convoquer une Toutes commissions réunies, lors de laquelle il sera possible d'en discuter.

Il paraît aussi évident à M. Mutzenberg qu'au vu des invites, la motion doit être renvoyée en commission pour en discuter plus en détail.

M. Gerster signale que, dans sa grande sagesse, le bureau avait déjà fait ce mini-débat. Le Conseil municipal ne va pas renvoyer la motion en Toutes commissions réunies pour décider s'il la renvoie finalement en Toutes commissions réunies pour discuter du projet. Il convient d'avoir une discussion immédiate et d'accepter ou non ce qui est proposé, quitte à amender la motion – c'est ce que le groupe PLR se proposait de faire. L'idée est donc d'avoir une discussion immédiate, d'accepter la première invite, qui demande une Toutes commissions réunies, et que lors de cette Toutes commissions réunies les conseillers municipaux parlent des éléments proposés dans le projet de motion.

Mme Molinari ne comprend pas bien. S'il y a une discussion immédiate, elle doit porter sur

l'ensemble de la proposition, et non pas sur un seul des points, contrairement à ce que dit M. Gerster.

Le Président relève que si la discussion immédiate est approuvée, il ouvrira la discussion et les conseillers municipaux auront tout loisir de faire des propositions de renvoi à telle ou telle commission.

La discussion immédiate est acceptée par 22 oui, 9 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

M. Walder indique que le Conseil administratif se réjouit de venir exposer les différentes collaborations que la commune de Carouge a avec d'autres communes. Il recommande simplement, dans l'hypothèse de la validation de la motion par le Conseil municipal, d'étendre le sujet au-delà des collaborations avec la ville de Lancy. En effet, si Carouge partage une frontière avec Lancy, la majorité de ses collaborations ont lieu avec la ville de Genève. Par exemple, le PAV concerne à 40% la ville de Genève, à 40% la ville de Carouge et seulement à 20% la ville de Lancy. Et pour la ville de Lancy, ces 20% se trouvent en périphérie et correspondent surtout à des zones industrielles, alors que pour la ville de Genève et la ville de Carouge, il s'agit d'une transformation de zones industrielles qui est des plus importantes. Une autre commune très importante en termes de collaborations est la ville de Veyrier. Par exemple, Mme Lammar a bien plus de discussions sur les équipements sportifs avec la ville de Veyrier et la ville de Genève qu'avec la ville de Lancy. Cela dit, la ville de Carouge a des collaborations avec la ville de Lancy, par exemple sur le streetpark. M. Walder souhaite aussi rappeler que, dans une volonté de renforcer les collaborations, a été créée la Communauté des communes urbaines, pour le PAV, au sein de laquelle Carouge travaille main dans la main avec les deux autres villes et avec le canton sur le développement de ce secteur. Et l'année passée, a été créée l'Union des villes genevoises car, au-delà des villes avec lesquelles Carouge partage une frontière, il semble extrêmement important de collaborer sur les bonnes pratiques avec des villes comme Vernier, Onex ou Meyrin qui peuvent être confrontées aux mêmes problématiques que Carouge. Les villes membres de l'Union des villes genevoises ont actuellement des réflexions par exemple sur la politique des achats, afin d'identifier les bonnes pratiques. Enfin, bien sûr, il y a l'ACG dans laquelle Carouge collabore pleinement et au sein de laquelle toutes les communes travaillent à l'intercommunalité. Si le Conseil municipal accepte cette motion qui propose la tenue d'une commission, ce sera l'occasion d'expliquer en détail toutes les collaborations existantes, qui sont déjà extrêmement nombreuses.

M. Voignier signale que le groupe PLR propose un amendement. Le groupe PLR pense que la première invite, qui demande de convoquer une Toutes commissions réunies, est correcte. Mais l'invite suivante, « *à réunir en collaboration avec le Conseil administratif de Lancy une commission Toutes commissions réunies avec les deux Conseils municipaux pour débattre des intérêts des deux communes dans le projet PAV* », devrait être débattue en Toutes commissions réunies, laquelle décidera s'il faut aller plus loin. L'amendement du groupe PLR consiste donc à dire que la deuxième invite découle uniquement de la décision que prendra la TCR.

Mme Buchs remercie le PLR de sa proposition, que le PDC accepte. Si elle comprend bien, il s'agit de supprimer les deux dernières invites et de les réintroduire en commission si nécessaire.

M. Voignier répond par la négative. Il reprend les termes qu'on vient de lui souffler : l'amendement consiste à ajouter au début de la deuxième invite et de la troisième invite « le cas échéant, selon la décision de la TCR ».

Mme Buchs remercie de nouveau le PLR de sa proposition que le PDC soutient. Mais si les deux dernières invites devaient poser problème, il serait possible de traiter de la première en commission et de revenir ensuite avec une motion le cas échéant.

M. Voignier pense que les deux dernières invites ne posent pas de problème. Il s'agit simplement de ne pas réunir tout de suite les deux conseils municipaux et de laisser la Toutes commissions réunies décider si les deux dernières invites doivent être mises en œuvre ou non.

Mme Marti rappelle au Conseil municipal qu'il existe aussi une commission PAV. Elle peut entendre les propositions du PLR, qu'elle préfère aux invites telles quelles. Mais elle rappelle que le Conseil municipal peut aussi solliciter une commission PAV pour discuter de tout ce qui concerne le PAV. Elle comprend que, quand on vient d'arriver dans ce Conseil municipal, il n'est pas évident de tout savoir. Il faudrait peut-être réfléchir à réunir en début de législature chaque commission pour donner ce type d'information. Mme Marti croit que cette motion découle d'un déficit d'information.

M. Mutzenberg pense qu'il y a en effet un certain déficit d'information, surtout pour ceux qui sont arrivés récemment au sein du Conseil municipal. C'est précisément pour cela qu'à son avis, il faut convoquer une Toutes commissions réunies et non pas une commission PAV, afin de ne pas limiter l'intercommunalité aux questions de PAV mais de voir les collaborations et les difficultés sur l'ensemble des communes et l'ensemble des sujets.

Mme Marti ne disait pas qu'il fallait réunir une commission PAV à la place d'une Toutes commissions réunies. Elle disait simplement que, par rapport à la question du PAV qui est extrêmement importante et qui en effet suppose des collaborations – collaborations qui existent du reste depuis pratiquement le début – il est possible de solliciter tout au long de l'année la commission PAV.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote. Il reformule ainsi l'amendement proposé par le PLR :

« Le Conseil municipal de Carouge

invite le Conseil administratif

- à convoquer une commission *Toutes commissions réunies* pour détailler toutes les collaborations intercommunales existantes auxquelles participe Carouge et leur efficacité ;
- à réunir, *le cas échéant*, en collaboration avec le Conseil administratif de Lancy une commission Toutes commissions réunies avec les deux Conseils municipaux pour débattre des intérêts des deux communes dans le projet PAV ;
- à faire une proposition, *le cas échéant*, en collaboration avec le Conseil administratif de Lancy, de collaborations supplémentaires possibles. »

La motion ainsi amendée est acceptée par 29 oui, 0 non et 2 abstentions.

2. Motion 007-2016 P : Pour une couverture légère à la patinoire sur la place de Sardaigne

Le Président demande à ses auteurs s'ils souhaitent voir ce projet porté à l'ordre du jour de la présente séance.

La réponse étant positive, le Président invite la secrétaire à en donner lecture.

Pour une couverture légère de la patinoire sur la place de la Sardaigne

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

- *Vu l'investissement que représentent non seulement son acquisition mais aussi l'installation saisonnière de la patinoire sur la place de la Sardaigne ;*
- *Vu le nombre de jours pluvieux entraînant sa fermeture inopinée ;*
- *Vu les difficultés à tenir le calendrier des manifestations prévues en plein air ;*
- *Vu le nombre de jours de chômage technique imposé pour le personnel et les coûts induits que cela représente ;*

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- *À étudier la possibilité dès la saison prochaine d'installer une toiture simple, amovible et efficace en se référant à ce qui se fait dans d'autres communes ;*
- *À nous présenter un crédit de réalisation, en y incluant en diminution les frais induits par les jours de fermeture.*

Le PLR

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération.

M. Monney indique que le parti socialiste a de grands doutes sur cette motion. Le parti socialiste la prendra cependant en considération, mais mettre en place une couverture sur une installation éphémère lui semble un peu léger – c'est le cas de le dire. Au Conseil municipal, on parle toujours de coûts pour la commune ; or, on sait que cela engendrera des coûts. Il y aura aussi d'importants problèmes statiques à régler et fixer cela au sol posera des problèmes. Pour quelques jours pluvieux sur trois mois, cette proposition semble hors sujet. Il y a d'autres priorités sur la commune que de mettre en place une couverture pour un ou deux jours pluvieux sur trois mois. Le parti socialiste prendra malgré tout en considération cette motion, pour une discussion en commission, mais *a priori* il n'est pas du tout favorable à cette proposition.

Mme Marti rappelle qu'en 2013, lors d'une commission des Sports où le bilan de la patinoire a été présenté, elle avait évoqué cette question, pour des motifs énergétiques. Elle se référait à une brochure publiée par l'office fédéral de l'énergie. Elle avait demandé s'il était possible de mettre un toit sur la patinoire – c'était donc la même proposition que le PLR fait aujourd'hui. Il lui avait été répondu que cela coûterait de CHF 600'000.- à CHF 800'000.-, ce qui lui a été confirmé récemment, et qu'il faudrait trois semaines pour monter le toit et trois semaines pour le démonter. La commission n'a pas donné suite à cette proposition de structure légère, que jamais personne n'a évoquée de nouveau. Et le fait qu'il s'agirait d'une couverture pour quelque chose de provisoire... Mme Marti est de toute façon contre le provisoire et le provisoire qui dure. Sauf erreur, le groupe des Verts ne prendra pas en considération la motion du fait que cette question a déjà été évoquée et qu'il y a déjà été répondu.

Le Président invite les intervenants à ne pas faire le débat avant la prise en considération.

M. Prod'hom fera malgré tout un peu le débat. Personnellement, il prendra en considération la motion pour que les conseillers municipaux puissent avoir des explications. Par ailleurs, il pense que l'on commence à complexifier un système. Quand on va à la patinoire ouverte, c'est pour profiter du grand air – de temps en temps il pleut, de temps en temps il y a du soleil. Une couverture permettra de se prémunir contre la pluie, mais elle aura vraisemblablement un autre effet : la surchauffe sous la couverture. Il y aura alors une autre motion pour refroidir l'air sous la couverture, et l'on risque de ne plus s'arrêter. La patinoire ouverte permet à de nombreux Carougeois de profiter du grand air pendant la période d'hiver. Effectivement, pour les tenanciers, c'est moins profitable quand il y a moins de monde, mais c'est tout à fait profitable quand il y a plus de monde. M. Prod'hom prendra en considération la motion, qui le laisse cependant très dubitatif.

M. Scheidegger rappelle que le Conseil municipal a accepté un projet de motion proposant l'installation d'une couverture légère sur la place de Sardaigne. Serait-il possible d'associer les deux motions, et aussi de préciser les frais qui sont engendrés ?

M. Voignier souligne que le Conseil municipal en est à la prise en considération. Il invite les conseillers municipaux à prendre en considération la motion et à la renvoyer en commission où ils pourront poser toutes ces questions.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 3 non et 0 abstention.

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et logements.

Mme Marti propose le renvoi en commission Sports et loisirs puisque, comme l'a dit M. Voignier, il s'agit de parler d'une façon plus globale. S'agissant de loisirs, il pourrait être intéressant d'avoir une vision qui ne soit pas uniquement celle de la construction.

Le Président met aux voix le renvoi en commission Constructions et logements.

Le renvoi en commission Constructions et logements est accepté par 28 oui, 0 non et 3 abstentions.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Gerster remarque que Mme Marti a parlé de la brillante intervention qu'elle avait faite, mais elle a visiblement oublié certaines choses – ou peut-être est-ce la mémoire de M. Gerster qui est déficiente. Il souhaite qu'il soit vérifié que les chiffres donnés à l'époque correspondaient bien à une structure démontable et éphémère. Dans l'esprit du PLR, la structure s'inscrirait un peu dans le principe des tentes qui sont montées pour les fêtes. Et une synergie entre différents montages pourrait être aussi envisagée. M. Gerster n'a jamais vu de structure légère qui nécessite trois semaines de montage et, pour lui, CHF 600'000.- correspondent à une installation complète achetée à neuf. Il souhaite donc que les chiffres soient rappelés en commission, puisque Mme Marti a dit que la commune avait déjà fait une étude.

M. Mutzenberg recommande, dans le prolongement de l'intervention de M. Scheidegger, d'étudier comment articuler cette couverture légère avec celle que le PLR imagine à plus long terme sur la place de la Sardaigne – il y aurait un double toit...

M. Calame fait aussi un lien avec la motion ou le postulat relatif à une couverture permanente de la place. Il a l'impression que l'on remet une couche, mais différente, avec une toiture dite « légère » cette fois, et que l'on constitue pendant quatre mois par année une fête foraine sur la place de Sardaigne. Si certains se préoccupent de la pluie, il mentionne la

préoccupation du réchauffement climatique. Cette patinoire nécessite de plus en plus d'énergie. En étant couverte, elle pourrait amener la commune à la nécessité de la climatiser, ce qui serait une aberration. Enfin, M. Calame voit cette proposition de construction dans une démarche de crainte de laisser de l'espace libre sur cette place de Sardaigne. Peut-être, un jour, une motion proposera de déclasser la place de Sardaigne en zone de développement.

M. Prod'hom souhaite que le bilan énergétique de la patinoire soit présenté à la commission, ainsi qu'une comparaison avec la consommation énergétique d'un ménage carougeois. Il souhaite aussi que soit précisé ce que couvrir la patinoire signifierait d'un point de vue énergétique, parce qu'il y aurait des apports « passifs » et un réchauffement – il s'agit donc d'avoir aussi des informations sur cette différence thermique. M. Prod'hom souhaite en outre, malgré le côté temporaire de la patinoire, des indications sur l'application de la norme AEAI, c'est-à-dire les prescriptions feu 2015, qui sont extrêmement sévères.

Mme Molinari aimerait savoir combien de jours la patinoire a été fermée pour cause de mauvais temps durant cette saison.

M. Morex remercie le Conseil municipal d'avoir pris en considération la motion. Il demandera au conseiller administratif, en vue de la commission, de bien se renseigner auprès des deux communes du canton qui ont une patinoire avec une couverture simple. Sauf erreur, il s'agit de la commune de Bellevue ou Versoix et de la commune de Corsier ou Anières.

Mme Uldry revient sur l'intervention de M. Mutzenberg. La couverture de la patinoire serait installée en attendant la couverture totale de la place de Sardaigne. En effet, celle-ci ne se fera pas demain. Il s'agit, pour les prochaines saisons, de couvrir la patinoire puisqu'il y a eu passablement d'annulations cette année à cause du mauvais temps.

Mme Marti souhaite que la commission évoque le fait d'avoir une patinoire permanente, pas forcément utilisable toute l'année mais qu'il ne soit pas nécessaire de monter et démonter chaque année.

M. Baertschi abonde dans le sens de M. Monney. N'importe quelle structure posera des problèmes d'arrachement. Il faut faire les calculs en fonction d'éventuelles tempêtes, et également de grosses chutes de neige – il tombe rarement un mètre de neige, mais cela peut arriver. Il faut bien être conscient de ces éléments. Par ailleurs, M. Baertschi recommande d'examiner les déperditions d'énergie et de voir s'il n'y a pas des possibilités notamment au niveau du sol – ce sera peut-être l'occasion de faire un bilan sur ce point.

M. Scheidegger recommande que soit présenté à la commission un bilan de la patinoire, avec le coût de la patinoire, la fréquentation, le nombre de jours fermés, etc. Il faudrait aussi que la commission sache les coûts qui seraient finalement engendrés.

Pour les recommandations, M. Barthassat aimerait que les conseillers municipaux ne prennent qu'une seule fois la parole.

M. Barro intervient sur une remarque qui a déjà été faite. Un bureau est mandaté actuellement pour réfléchir sur les aménagements futurs de la place de Sardaigne. La recommandation serait de pouvoir entendre ce bureau et éventuellement trouver une synergie entre ce à quoi il réfléchit actuellement et ce que demande la motion, pour éviter que chacun travaille de son côté. Sans préjuger de l'issue de la motion, il a aussi des doutes sur de nombreuses questions par rapport à l'implantation d'un couvert. Mais sa recommandation s'arrête là.

Mme Decnaeck suggère d'imaginer aussi une structure légère rétractable, un peu comme un store.

7. POSTULATS

1. Postulat 002-2015 : Pour une remise en double sens de la rue des Noirettes.

Le Président attire l'attention des conseillers municipaux sur le fait qu'une confusion s'est produite à propos de cet objet qui est et demeure une motion, initialement intitulée MO 003-2015 et qu'elle sera traitée comme telle.

Cette motion a été prise en considération le 15 octobre 2015 et renvoyée en commission Urbanisme-mobilité-aménagements.

Celle-ci s'est réunie le 28 janvier 2016 et le rapport a été établi par M. Scheidegger.

Le rapport établi par M. Scheidegger n'est pas conforme aux décisions du procès-verbal concernant la motion 003-2015 qui, selon le PV, a fait l'objet d'une proposition d'amendement acceptée par 11 oui, 0 non et 0 abstention, puis la motion ainsi amendée a été acceptée par 9 oui, 0 non et 2 abstentions.

Le Président demande à M. Scheidegger s'il a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Scheidegger répond par la négative.

Le Président signale que M. Gerster a proposé en commission l'amendement suivant : « demandant au Conseil administratif de prendre en considération la problématique de l'avenue Industrielle lors des projets futurs de transformation du quartier ». L'amendement a été accepté à l'unanimité des 11 membres présents de la commission.

Par 9 oui, 0 non et 2 abstentions, la commission a préavisé un renvoi au Conseil administratif de la motion ainsi amendée.

Le Président ouvre la discussion

En commission, Mme Molinari s'est abstenue parce que s'il est effectivement bon d'avoir apporté cette modification dans les « décide » sur l'avenue Industrielle – elle pense en effet qu'il est normal de toujours chercher à améliorer un plan de quartier et les circulations –, en revanche, telle qu'amendée, la motion est incohérente parce qu'il n'y a absolument pas de relations entre la première partie du texte et les « décide ». C'est pour cette raison que Mme Molinari s'était abstenue en commission et qu'elle s'abstiendra ce soir également.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la motion.

La motion telle qu'amendée est acceptée par 26 oui, 0 non et 4 abstentions.

8. RESOLUTIONS

1. Résolution administrative 003-2016 P : Proposition du Conseil administratif en vue de la prise en considération de l'initiative populaire communale « Pour l'aménagement d'un espace piétonnier dans le Vieux Carouge »

Mme Lammar introduit le sujet. Au vu de la complexité de la procédure pour traiter une initiative communale, et afin d'assurer la parfaite et transparente information du Conseil

municipal, le Conseil administratif souhaite revenir rapidement et en préambule sur les différentes étapes du travail qui débute ce soir au niveau du Conseil municipal. Dans cette introduction, dont les conseillers municipaux retrouveront les détails dans l'annexe 4 de la résolution qui leur est soumise ce soir, le Conseil administratif souhaite n'évoquer d'abord que le traitement de l'initiative.

L'initiative « Pour l'aménagement d'un espace piétonnier dans le Vieux Carouge » a abouti avec le nombre de signatures suffisant puis a été déclarée valide par le Conseil d'Etat. Le Conseil administratif avait dès lors jusqu'au 11 mars 2016 au plus tard pour porter cette question à l'ordre du jour du Conseil municipal, ce qui est donc fait ce soir. Le Conseil municipal a dès lors jusqu'au 4 septembre 2016 (donc en séance ordinaire jusqu'au Conseil municipal du mois de juin) pour se prononcer sur ce que la loi sur l'administration des communes appelle, dans son art. 36c, la prise en considération. Ce terme est utilisé ici dans une acceptation un tout petit peu différente de la prise en considération d'un objet ordinaire telle que prévue dans le règlement du Conseil municipal de Carouge. En effet, il ne s'agit pas ici pour le Conseil municipal de décider si oui ou non il souhaite discuter de cette initiative, puisqu'il faut le faire vu qu'elle a été déclarée valide. La loi stipule bien que le débat sur la prise en considération se conclut par un vote sur l'acceptation ou le refus de l'initiative par le biais d'une résolution.

Au terme du débat qui s'ouvre donc ce soir et se déroulera selon les modalités que le Conseil municipal déterminera, les décisions qu'il aura à prendre sont les suivantes :

- a) Soit le Conseil municipal accepte l'initiative telle quelle et il demande alors au Conseil administratif de présenter dans les trois mois une délibération de mise en œuvre. Dans ce cas, l'initiative ne serait pas soumise au peuple puisque mise en œuvre directement. Bien évidemment, dans ce cas-là, il y a un référendum possible sur la délibération de mise en œuvre si elle est votée.
- b) Soit le Conseil municipal refuse l'initiative telle qu'elle est formulée, ce qui ouvre alors deux possibilités supplémentaires :
 1. Soit le Conseil municipal refuse l'initiative et décide de ne pas élaborer de contreprojet. Ce sera alors l'initiative qui sera soumise au corps électoral.
 2. Soit le Conseil municipal refuse l'initiative en souhaitant qu'un contreprojet lui soit opposé. Cette dernière hypothèse ouvre alors un délai fixant au Conseil administratif trois mois pour présenter au Conseil municipal les bases d'un contreprojet. Le Conseil municipal aurait alors jusqu'au 4 septembre 2017 pour accepter ou refuser le contreprojet. Si le Conseil municipal accepte le contreprojet, l'initiative et le contreprojet sont soumis à la votation, pour autant encore que l'initiative ne soit pas retirée. Si le Conseil municipal refuse le contreprojet, seule l'initiative est soumise à la votation populaire.

Enfin, si le Conseil municipal ne prend pas de décision dans le délai fixé, c'est l'initiative qui est soumise telle quelle à la votation populaire.

En résumé, si le Conseil municipal accepte l'initiative et qu'il adopte le projet de délibération ou que le Conseil municipal refuse l'initiative et adopte un contreprojet et que l'initiative est retirée au profit de ce contreprojet, la procédure de traitement de l'initiative est terminée. Si le Conseil municipal refuse l'initiative et qu'il adopte un contreprojet, c'est l'initiative et le contreprojet qui sont soumis à la votation populaire, pour autant que l'initiative ne soit pas retirée. Enfin, si le Conseil municipal refuse simplement l'initiative sans proposer de contreprojet et que l'initiative n'est pas retirée ou s'il refuse le projet de délibération ou

encore le contreprojet proposés par l'Exécutif ou enfin s'il ne se prononce pas dans les délais, c'est l'initiative telle quelle qui est soumise à la votation populaire comme elle a été validée.

Sur le fond maintenant et pour reprendre les éléments du rapport qui a été adressé aux conseillers municipaux par l'annexe 5 de la présente résolution, le Conseil administratif se propose volontiers de travailler étroitement avec le Conseil municipal à l'élaboration d'un contreprojet à l'initiative dans les prochains mois et selon les délais légaux. Si la volonté du Conseil municipal s'exprime également dans ce sens, cette démarche viserait l'élaboration d'une proposition partagée par le Conseil municipal et permettant de réunir de la manière la plus constructive la plus grande majorité de ses membres autour d'un projet fédérateur. L'annexe 5 de la résolution qui est soumise ce soir au Conseil municipal contient les perspectives principales qui pourraient structurer le travail à conduire ensemble. C'est dans cette volonté de prendre en compte la préoccupation exprimée par nombre de citoyennes et citoyens signataires de l'initiative, mais également de construire avec le Conseil municipal des propositions largement partagées que le Conseil administratif propose au Conseil municipal ces modalités de travail qui devraient permettre de trouver des solutions bénéfiques pour Carouge, aujourd'hui comme demain.

M. Barthassat demande une interruption de séance.

Le Président constate que cette demande est suivie et suspend la séance six minutes.

Mme Lammar apporte un complément à l'introduction qu'elle a faite. Comme tout objet porté à l'ordre du jour, le Conseil municipal a la possibilité de renvoyer cet objet en commission. Cette décision appartient au Conseil municipal.

Concernant la procédure, le Président relève qu'il n'y a pas lieu d'avoir, au sens habituel, un débat sur l'entrée en matière puisque la loi impose au Conseil municipal de traiter cette initiative déclarée valide par le Conseil d'Etat. Il précise que, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution, les initiatives communales ne sont plus validées par les conseils municipaux mais par le Conseil d'Etat. Dès lors, le premier débat qui doit avoir lieu devant le Conseil municipal porte sur la position à prendre par le biais de la résolution qui lui est soumise ce soir, pour accepter ou non l'initiative et, en cas de refus, la décision portant sur la volonté ou non d'opposer un contreprojet à cette initiative.

Le bureau propose le renvoi en Toutes commissions réunies.

Mme Molinari est favorable au renvoi en Toutes commissions réunies. Il s'agit d'un objet extrêmement important. Elle entend certaines personnes dire que cette initiative va trop loin, que cette initiative nécessite d'être clarifiée sur plusieurs points. C'est bien la raison pour laquelle il est essentiel de renvoyer cette initiative en commission. Une initiative qui a été signée par 1'938 personnes, dont 1'628 signatures contrôlées, mérite le respect autour de cette table et donc un renvoi en commission pour que les conseillers municipaux puissent en discuter, éventuellement voir quels sont les problèmes qu'elle peut poser, dans quelle mesure elle est réaliste ou non, et analyser d'autres éléments en vue d'un éventuel contreprojet. Il serait vraiment dommageable pour notre démocratie et pour le respect de tous les initiants et des personnes qui sont pour le débat public de refuser directement cette initiative aujourd'hui.

M. Barthassat souligne d'abord que le groupe PDC respecte évidemment les personnes qui ont signé l'initiative. Puis il fait la déclaration suivante au nom du groupe PDC :

La gauche carougeoise a encore déposé une initiative inapplicable en soi. Piétonniser tout le

Vieux-Carouge est un projet absurde, sauf aménagements lourds en termes de parkings de compensation notamment. Que dire, de plus, de toute la diversité commerciale du Vieux-Carouge qui risque de disparaître, comme le montrent des études d'impact faites pour d'autres zones ? Que dire du bruit augmenté pour les habitants du Vieux-Carouge qui subissent déjà des nuisances importantes ? Ces points sont bien entendu essentiels mais ne sont pas l'unique raison du refus net et réfléchi du PDC Carouge. À nos yeux, le Vieux-Carouge n'a pas un problème de circulation. C'est un espace où les habitants de tout le canton aiment se promener. Il n'y a plus de gros bouchons dans les petites rues. La piétonnisation du marché rend les week-ends agréables. C'est, à notre sens, largement suffisant. Il faudrait plutôt, comme nous avons commencé à le faire, utiliser les deniers de la commune pour aménager les autres quartiers de Carouge, ceux qui subissent des nuisances plus fortes dues à la circulation, ceux qui bénéficieraient de plus d'espaces de jeux pour les enfants. La gauche carougeoise fait encore et toujours preuve d'un jusqu'au-boutisme bobo, alors que l'âme de Carouge, c'est ce joyeux chenit d'associations, de commerçants, de théâtres, de restaurants. Cette initiative aseptise notre patrimoine pour en faire un musée à ciel ouvert. Comme dit la gauche : « Pour toutes et tous, sans privilèges » - même si dans les faits c'est très différents, mais bon, admettons... Alors développons les autres quartiers, la Tambourine, les Acacias, les Familias, avant de nous atteler à régler un problème qui n'existe pas. Le PDC ne se réjouit pas, ou si peu, d'une deuxième mémorable déculottée pour la gauche après celle subie au sujet de l'augmentation des impôts. Par contre, le PDC se réjouit d'aller rapidement en votation pour convaincre, s'il le faut encore, les Carougeois qu'ils valent beaucoup mieux qu'un désertique Ballenberg sarde.

Le Président demande si cette intervention signifie que le groupe PDC propose la discussion immédiate.

M. Barthassat confirme que le groupe PDC propose la discussion immédiate et votera ensuite contre l'initiative.

M. Gerster propose également la discussion immédiate.

M. Meyer souhaite simplement faire un dernier recours à cette courte majorité qui commence à se dessiner. Cette initiative n'a certainement pas été faite dans l'esprit que le Conseil municipal a entendu de la bouche du PDC. Tout au contraire, elle correspond à des modèles qui ont fait leurs preuves depuis trente ans dans pratiquement tous les pays européens. Des pratiques se sont développées pour les commerçants, pour une ville plus touristique...

M. Gerster ayant interrompu M. Meyer pour dire que le Conseil municipal n'en est pas au débat, certains conseillers lui répondent que le PDC a entamé le débat.

M. Meyer poursuit son intervention. Il s'agit ici d'une proposition qui est appuyée probablement par une partie importante de la population. Avant de simplement clore le débat, il serait extrêmement intéressant de voir ce qu'elle pourrait apporter de plus à Carouge et s'il y a une manière de la rendre meilleure qui tiendrait compte de certains aspects négatifs qui ont été mentionnées, et ensuite de décider s'il vaut la peine ou non de lui opposer une contre-proposition. C'est un sujet très important. Le Conseil municipal a une obligation de répondre aux avis et aux vœux que des citoyens ont exprimés par une initiative qui a reçu de nombreux appuis. Refuser de discuter...

M. Gerster interrompt à nouveau M. Meyer et s'adresse au Président. Le Conseil municipal en est au choix entre la discussion immédiate et le renvoi en commission. Or, M. Meyer est en train de faire le débat.

Le Président en convient et invite M. Meyer à terminer son intervention si elle porte sur le

choix entre la discussion immédiate et le renvoi en commission.

M. Meyer prie simplement les conseillers municipaux de tenir compte du fait qu'ils ont une obligation d'entrer en matière sur les sujets qui sont importants pour la population. Il les prie donc au moins d'accepter le renvoi en Toutes commissions réunies, afin d'étudier ensemble le sujet en toute tranquillité.

M. Mutzenberg s'oppose fortement à la discussion immédiate. Comme l'a dit Mme Molinari, 1'938 personnes ont signé l'initiative. La moindre pétition adressée au Conseil municipal est renvoyée en commission, qui reçoit les pétitionnaires. Et ici, alors qu'un nombre considérable de personnes ont signé ce texte, on ne se donne même pas la peine d'étudier la question. C'est, à son sens, un déni de démocratie très clair. Bien sûr, l'initiative sera renvoyée devant le peuple, les conseillers municipaux pourront se prononcer lors du débat démocratique. Mais ils ont le rôle d'étudier la question et non pas à 22h00 ou à 21h30 pendant un quart d'heure, mais sérieusement pendant une commission. Le refus de la droite de même d'étudier cette question montre à quel point la droite est mal à l'aise sur cette question. M. Mutzenberg ne comprend pas comment on peut passer par-dessus les signatures de toutes ces personnes. Il demande à la droite de repenser sa position et de renvoyer cet objet en Toutes commissions réunies pour que les conseillers municipaux se donnent la peine d'étudier la question, de voir si l'initiative est réaliste ou non et dans quelle mesure il est possible, le cas échéant, de réfléchir à d'autres alternatives.

Mme Molinari est un peu effrayée par ce qu'elle entend. C'est grave. On dit que le débat ne doit pas avoir lieu maintenant. Mais c'est tout le contraire. La question est de savoir si le Conseil municipal veut travailler sérieusement sur cette initiative ou simplement la balayer et ne pas faire son travail. Mme Molinari trouverait grave que le Conseil municipal prenne cette deuxième option. Elle a entendu dire, dans le passé, que les petites rues piétonnes en forme de T aujourd'hui étaient insuffisantes pour justifier un réel effet sur les commerces. C'était de la bouche même de M. Barthassat. Or, aujourd'hui, une proposition vient de la population carougeoise pour élargir ce périmètre – dans quelle mesure, cela reste à étudier et c'est justement le but d'un renvoi en commission. Et voilà qu'on se ferme comme une huitre et qu'on refuse toute discussion. M. Mutzenberg l'a très bien dit, il s'agit d'un déni de démocratie et d'un manque de sérieux par rapport aux personnes qui ont signé l'initiative. N'importe quelle pétition est accueillie et le Conseil municipal dit toujours qu'il faut laisser les gens s'exprimer quand ils ont quelque chose à exprimer. Ici, il s'agit d'une initiative, donc d'un acte politique encore plus fort, et le Conseil municipal refuserait ce droit-là et refuserait de faire son travail ? Il ne faut pas venir dire ensuite que l'initiative va trop loin, qu'elle n'est pas réaliste, qu'elle est iconoclaste (pour utiliser un mot qui a été prononcé ce soir à plusieurs reprises). Mme Molinari précise qu'à ses yeux, l'initiative est réaliste, mais elle peut comprendre qu'aux yeux d'autres conseillers municipaux, l'initiative ne le soit pas, et ces conseillers municipaux refusent de voir dans quelle mesure l'initiative pourrait éventuellement être transformée, alors même qu'ils se réservent de toute manière le droit de voter finalement contre. Voter contre l'initiative aujourd'hui va au-delà de tout sens politique. Mme Molinari en est vraiment désolée. M. Barthassat disait qu'il n'y a pas de problème aujourd'hui. Ce n'est pas une question de problème, il s'agit de développer une vision de la ville à plus long terme et qui mérite d'être étudiée. Mme Molinari invite la droite, comme l'a fait M. Mutzenberg, à revenir sur sa position.

Conformément à l'art. 65 du règlement du Conseil municipal, M. Gerster propose une motion d'ordre, ce qui signifie la cessation immédiate des débats et le vote. Le Conseil municipal ne va pas refaire le même sketch qu'il a fait les autres fois. Il doit maintenant choisir entre la discussion immédiate et le renvoi en commission. Ensuite il pourra discuter, en discussion immédiate ou lors de la commission.

Si le Président fait faire un vote sur le vote, le Conseil municipal perd un peu de temps. Il n'y a plus que trois intervenants à avoir demandé la parole.

M. Prod'hom remarque que l'intervention de M. Gerster montre bien l'énervement de la droite par rapport...

M. Gerster interromp M. Prod'hom. Le Président doit faire voter la motion d'ordre, conformément à l'art. 65 du règlement du Conseil municipal que le Président est chargé d'appliquer.

Brouhaha

Le Président demande le silence.

M. Gerster donne lecture d'un extrait de l'art. 65 : « Le président, un membre du Conseil municipal ou du Conseil administratif peut en tout temps proposer par une motion d'ordre [...] »

Le Président relève que l'article demande une majorité des deux tiers pour accepter la motion d'ordre. M. Gerster n'aura pas une majorité des deux tiers. Il y a encore trois intervenants. Il propose de les laisser s'exprimer et de mettre ensuite aux voix la proposition de discussion immédiate. Ou M. Gerster préfère-t-il passer par le vote de la motion d'ordre ?

M. Gerster demande simplement au Président d'appliquer le règlement, ce que le Président ne fait pas depuis un moment. En plus, le Président émet des jugements sur la proposition de M. Gerster en disant que ce dernier n'obtiendra pas la majorité des deux tiers. Il influence le vote.

Le Président met aux voix la motion d'ordre.

La motion d'ordre est refusée par 15 non, 16 oui et 0 abstention.

M. Prod'hom salue la décision du Conseil municipal de continuer le débat. Pour lui, il est important de discuter de l'initiative en commission. L'intervention de M. Gerster, qui était extrêmement malpoli puisqu'il lui a coupé la parole, montre bien que la droite n'a pas du tout envie d'entrer en matière sur cette initiative d'une manière démocratique, d'une manière posée, avec un débat. Du reste, il s'étonne que la droite n'ait pas proposé de contreprojet. Pourtant, au sein des bancs de la droite, certains sont favorables à cette initiative ou en tout cas à la piétonnisation d'une partie du Vieux-Carouge. Pour M. Prod'hom, ce seul argument suffit pour montrer que le Conseil municipal a l'obligation de revenir en commission, où plusieurs éléments seront abordés. Aujourd'hui, la vision de la société n'est plus du tout la même. L'envahissement de la voiture dans les années 1950 a fortement porté préjudice et continue à porter préjudice à la cité sarde de Carouge. M. Prod'hom retient un mot que M. Barthassat a prononcé : se promener dans Carouge. Bien évidemment, on souhaite le faire sans l'environnement de voitures tel qu'il existe actuellement. Enfin, peut-être la droite ne l'a-t-elle pas encore compris, mais il y a un étapage de cette initiative. Ce n'est pas en un jour que cela va se faire mais en plusieurs étapes. Les éléments qui vont se mettre en place doivent pouvoir être exprimés en commission.

M. Voignier sera très bref. Il faut une discussion immédiate. Mais quand il entend dire que des gens de droite sont pour et d'autres sont contre, il croit que c'est aussi le cas à gauche. Et il se demande qui a le plus peur d'aller devant la population avec ce projet. La gauche a

voulu cette initiative, maintenant il faut aller devant le peuple et voir ce qui va se passer. Donc pourquoi faire de tels débats ? Que la gauche accepte la discussion immédiate !

Sur la question du déni de démocratie et de la discussion immédiate, Mme Buchs imagine que les personnes qui ont déposé et signé l'initiative ont réfléchi à leur initiative et à leur projet. Des partis ont le droit de ne pas être d'accord avec le projet. Comme l'a dit M. Barthassat, le PDC estime qu'il ne faut pas piétonner le Vieux-Carouge mais qu'il faut penser aux autres quartiers de la commune. Le processus démocratique n'est pas de sauver une initiative inapplicable en faisant un contreprojet, mais de voter sur l'initiative. La droite respecte donc tout à fait le processus démocratique. Si elle a envie de refuser l'initiative sans discussion en commission, elle en a le droit.

La discussion immédiate est acceptée par 16 oui, 15 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Uldry a entendu la gauche dire qu'il faut discuter de l'initiative qui a été faite par la population de Carouge. Mais la gauche prend-elle en considération la pétition qui a été faite par des commerçants de Carouge et la population de Carouge, demandant d'être consultés quand la commune crée des zones piétonnes, parce que cela pose des problèmes de circulation ? Le Conseil municipal a accepté que la pétition relative à la prise en considération des commerçants et de la population soit renvoyée au Conseil administratif. Et maintenant, le Conseil municipal ferait quelque chose sans demander l'avis de la population ? Mme Uldry ne trouve pas cela normal, alors que la population demande à la commune de prendre en compte son avis.

M. Barthassat rebondit sur les excellents propos de Mme Buchs. Il regrette le tour de force que la gauche a voulu faire ce soir en proposant une initiative pareille qui, on le sait, est inapplicable, en espérant pouvoir aller en commission – qui peut le plus peut le moins – pour la raboter et faire un contreprojet bancal. Il regrette les propos tenus ce soir par la gauche, qui doit assumer. Le texte de l'initiative était écrit noir sur blanc et, comme l'a dit Mme Buchs, il n'y a aucun déni de démocratie. Encore une fois, il regrette le tour de force qu'a essayé de faire la gauche ce soir et qui n'est pas très glorieux.

M. Meyer souhaite répondre à Mme Uldry. C'est justement une discussion en commission qui permettra, si nécessaire, d'avoir d'autres avis, d'avoir des discussions avec les commerçants pour savoir ce qui les gêne dans cette initiative. Il est tout à fait possible d'exprimer les différentes positions et, en fonction de cela, de modifier éventuellement l'initiative. Franchement, la droite va regretter la décision qu'elle a prise ce soir.

M. Scheidegger souhaite répliquer à M. Prod'hom, par rapport aux dégâts que la voiture a faits depuis les années 1950 pour le Vieux-Carouge. Les trams – qui sont une forme de mobilité douce – font plus de dégâts actuellement, avec les vibrations qu'ils engendrent, la gêne causée par les grincements, etc. Ces désagréments sont nombreux et ils sont plus fréquents. Concernant ensuite ce projet, l'initiative a peut-être été signée par 1'600 personnes, mais une grosse proportion de la population est tout à fait opposée à ce projet. Pour M. Scheidegger, c'est un projet qui n'est pas abouti, c'est un bout de projet que la gauche aimerait faire passer mais qui ne correspond pas à la vision de tous ceux qui voient autre chose. En plus, c'est imposer aux autres un mode de vie qui ne leur correspond pas forcément et qui ne leur laisse pas forcément le choix, par rapport à vivre à Carouge. Il y a des éléments à prendre en compte par rapport aux commerçants qui sont venus se plaindre ici, par rapport à la pétition qui était tout à fait sensée et où ils demandaient autre chose. Et ici, on balaye ces demandes, on ne prend pas en compte ces gens-là. La gauche pense que 1'600 Carougeois représentent la totalité de la population et ont droit au respect. Elle ne

pense pas à tous les autres. La commune n'est pas composée de 1'600 habitants, mais de bien plus que cela. Et l'avis des autres personnes, la gauche ne la prend pas en considération. Pour M. Scheidegger, il faut que beaucoup plus de gens soient en faveur de ce projet-là pour l'imposer. Mais pour l'instant, il y a plus de mécontents.

Mme Molinari regrette la tournure que prend cette séance, non pas parce que la gauche fait un coup de force, contrairement à ce que dit M. Barthassat. Au contraire, elle croit que le coup de force a été fait par les opposants de l'autre côté de la table, en évitant tout débat et toute réflexion sérieuse et sereine. Elle le regrette. De toute manière, il y aura une votation, mais au-delà du résultat de la votation, elle reste persuadée que l'avenir n'est plus aujourd'hui au tout-voiture, comme l'expérience de beaucoup d'autres villes l'a montré. D'ailleurs, à la séance qui a été organisée pour les commerçants et les entreprises de Carouge, une étude a été présentée qui montrait à quel point se baser sur la voiture, en termes de mobilité, était « *has-been* » – c'est le mot qui avait été utilisé. À terme, cela deviendra une évidence. Aujourd'hui, une étude sérieuse ne sera pas faite, les conseillers municipaux ne pourront pas se pencher sur les éléments positifs à retenir de cette initiative populaire. Mme Molinari le regrette, mais elle reste persuadée qu'à terme, il n'y aura pas d'autre solution que d'aller vers une piétonnisation de certaines rues. Par ailleurs, elle suit entièrement M. Barthassat quand il dit qu'il faut se pencher sur l'aménagement d'autres quartiers également. La commune est en train de le faire, par exemple aux Noirettes – et comme par hasard, dès qu'on ferme une rue à moitié, on vient demander à ce qu'elle rouvre dans les deux sens. Ce n'est donc pas aussi évident que cela : à chaque fois qu'un petit bout de rue, n'importe où, est proposé à la fermeture pour garantir une meilleure qualité de vie des habitants, un front se braque. Mme Molinari le regrette parce que les expériences menées dans d'autres villes montrent qu'au contraire, il s'agit d'un jeu gagnant pour tout le monde sur le long terme, et même sur le moyen terme, pour les enfants mais aussi pour les commerçants. Et pour répondre à M. Scheidegger, elle dirait que sur le petit bout de rues piétonnes qui existe aujourd'hui à Carouge, les commerçants ont été amplement consultés, il y a eu plusieurs séances d'information, des contacts directs ont été menés. On ne peut vraiment pas reprocher à ce processus, qui d'ailleurs à ses yeux a duré bien trop longtemps, de ne pas être à l'écoute de cette population.

M. Prod'hom rappelle que les voyages du Conseil municipal ont amené les conseillers municipaux notamment à Munich où se trouve une grande zone piétonne que tout le monde a appréciée. Des zones piétonnes sont apparues dans passablement de localités. Pour répondre à M. Scheidegger, il souligne que l'initiative mentionne que « l'aménagement de l'espace public à l'usage de tous et de toutes doit prendre en compte les intérêts et les besoins des habitants en concertation avec les commerçants et les artisans ». Les initiants avaient pris contact avec les Intérêts de Carouge, qui s'étaient exprimés plutôt favorablement, d'une manière informelle. Et le mode de société actuel, que M. Prod'hom prône, rend les centres urbains à une qualité de vie. On veut ouvrir des places, ce qui est intéressant, mais on veut aussi pouvoir déambuler, profiter de ces espaces, les vivre ensemble et sans l'omniprésence de la voiture qui est apparue dans les années 1950. Même dans de grands centres comme Paris, il y a d'immenses endroits où l'on essaie maintenant d'évacuer la voiture. Et en ce qui concerne les transports en commun, cela fait bien plus de temps que le tram existe. Effectivement il y a des problèmes vibratoires liés aux fréquences, mais il y a des solutions, notamment en refaisant les revêtements. Et il faut aussi prendre en compte d'autres éléments, comme la protection contre les bruits routiers et les ordonnances fédérales qui obligent d'assainir les revêtements.

M. Bocquet s'étonne tout de même de la part des rangs d'en face de ne pas vouloir entrer en matière quand on sait que, parmi les ténors qui ont pris la parole, certains ont signé l'initiative – geste iconoclaste ou étaient-ils emportés par l'enthousiasme d'un jour ?

M. Barro voulait apporter quelques éléments de réflexion qui ont participé aux décisions du PDC. Il rappelle que Carouge n'est pas la ville principale du canton. Genève a une zone piétonne, avec tous les commerces attelés. Et dans tous les exemples de villes imaginables, le cas de Carouge est assez particulier parce qu'il y a une ville qui est attenante à une autre. Ce n'est pas si simple. Il faut bien être conscient de ce qu'implique une zone piétonne. La commune a une ville qui est un modèle en soi, une ville idéale qui fonctionne depuis 250 ans, qui est basée sur un système de places et de cours. Le fait d'introduire un système piétonnier est redondant et complexifie la nature même de la ville que l'on essaie d'étendre sur Carouge Est, avec de nouvelles cours, avec des traversées. Cette qualité serait mise en péril. Cela ne fonctionne a priori pas avec la trame de Carouge. Par ailleurs, pour parler très sérieusement en commission d'une zone piétonne, le PDC estimait qu'il fallait d'abord mettre sur la table toute une série d'infrastructures à réaliser pour ensuite porter à bien les réflexions sur la zone piétonne. Pour pouvoir vraiment entrer en matière sérieusement, ne pas perdre de temps et pouvoir être productif, il faudrait d'abord régler toute une série de points en amont. Enfin, par rapport au déni de démocratie, ce sont des attaques un peu faciles, en sachant que c'est un sujet hautement politique dont le banc d'en face tire pas mal de faveurs.

Mme Marti se permet de parler de manière personnelle. La plupart des membres du Conseil municipal savent qu'elle ne voyage pas en voiture. Elle ne prend donc pas les autoroutes de contournement. Elle appréhende kilomètre après kilomètre d'une ville juxtaposée à une autre ville comme l'a décrit M. Barro. De ses voyages en Suisse et en France, elle ressent Carouge un peu comme le dernier des Mohicans, quand du moins la droite veut refuser une zone piétonne. En effet, les zones piétonnes fonctionnent dans des villes juxtaposées, elles fonctionnent dans de toutes petites villes, elles fonctionnent dans des villages, elles fonctionnent dans des endroits où la population et surtout les commerçants étaient extrêmement hostiles au départ mais maintenant ne voudraient pas revenir en arrière. Mme Marti ne comprend pas que les conseillers municipaux de droite refusent une telle initiative ou un contreprojet.

M. Gerster tient à rappeler que le propos de la droite est de renvoyer l'initiative devant le peuple. La gauche a fait le travail de consulter le peuple, un certain nombre de personnes de tous bords ont signé l'initiative. Quand elle a préparé son initiative, elle avait une responsabilité par rapport à l'engagement qu'elle prenait vis-à-vis du peuple. Plusieurs conseillers municipaux de gauche en ont parlé comme si c'était un de leurs projets personnels – c'est très bien, ils peuvent le soutenir. Le propos de ce côté-ci de la table, c'est que, comme ils n'ont pas arrêté de le répéter aux rangs d'en face, les services de la commune sont débordés et ne peuvent pas faire certaines études. Lors de la campagne, la gauche a déclaré « qui peut le plus peut le moins ». Elle a donc demandé le maximum. Elle se rend peut-être compte qu'elle a trop demandé et cela l'embarrasse, ou que certaines personnes qui la soutiennent estiment que cette initiative va trop loin. Alors ce serait à la commune de faire travailler ses services. Les conseillers municipaux peuvent donner leurs avis en commission, mais pour avoir un projet qui tienne la route, ce sont forcément des professionnels qui devront agir. Selon M. Gerster, la gauche prend en otage les services communaux et les fonds communaux pour pouvoir mettre en avant un contreprojet. Elle a fait son initiative, elle a récolté les signatures. Si elle l'a fait, c'est qu'elle croyait à son projet – mais M. Gerster a peur de comprendre le contraire. Si elle y croit, alors on va devant le peuple et, le cas échéant, la droite se prendra cette fois-ci une claque. Ou peut-être le peuple dira qu'il n'en veut. C'est pour cela que le PLR veut que cela aille vite, parce que le Conseil municipal a déjà été saisi de quelques initiatives, la procédure a traîné, différents projets ont été élaborés et, à la fin, personne n'était content, ni les initiants ni les opposants. Donc maintenant, il faut aller de l'avant, il faut aller devant le peuple. Le PLR propose de voter la possibilité b.1, soit refuser l'initiative populaire communale « Pour l'aménagement d'un espace piétonnier dans le Vieux Carouge », et le point 2, soit ne pas prévoir de

contreprojet. De cette façon, le peuple se prononce sur une proposition. M. Gerster pense que le débat démocratique ne peut être plus simple. La gauche reproche à la droite de ne pas pouvoir débattre démocratiquement. M. Meyer dit que les commerçants n'ont qu'à venir en commission. Cela veut dire qu'on invitera la moitié de Carouge à la commission, laquelle se déroulera dans la salle des fêtes ? Tous les conseillers municipaux sont membres de partis politiques, ils iront dans la rue, ils défendront leurs idées, ils feront de magnifiques affiches, cela mettra de l'ambiance dans Carouge, cela fera peut-être vivre la zone piétonne, ils amèneront le débat dans la rue, vers les usagers. M. Gerster est favorable à ce que les Carougeois se prononcent. M. Scheidegger l'a bien dit, c'est mathématique : ils sont 1'600 à avoir signé l'initiative, la commune compte plus de 19'000 habitants, les autres ont le droit de s'exprimer. Que la gauche arrête de dire que la droite est contre le débat démocratique ; la droite veut justement que l'initiative aille au plus vite devant le peuple. Maintenant, si la gauche, comme l'a dit M. Voignier, a des craintes par rapport à son projet, c'est un peu tard. L'initiative a été validée par le Conseil d'Etat, maintenant elle doit aller devant le peuple. M. Gerster propose donc que le Conseil municipal vote sur le point 1.b : refuser l'initiative populaire communale « Pour l'aménagement d'un espace piétonnier dans le Vieux Carouge » avec le point 2 : ne pas prévoir de contreprojet.

Concernant les 1'600 signatures, M. Haymoz souhaite savoir si l'on s'est renseigné sur les personnes qui ont signé l'initiative et sur la question de savoir d'où elles venaient, même si elles habitent sur la commune. Il ne sait pas si la gauche s'est aperçue du nombre de petits commerces qui ferment parce qu'ils savent qu'il y a une initiative qui demande une zone piétonne. Des commerçants vont quitter Carouge et, évidemment, ils ne seront pas remplacés par des commerçants mais par des agences immobilières, des avocats, des médecins. Et Carouge ne vivra plus avec ces petits commerçants. M. Haymoz tourne beaucoup dans Carouge et il peut dire qu'il y en a beaucoup qui pensent déménager de Carouge. Il est donc d'accord avec ses coéquipiers de la droite pour refuser cette initiative et passer à la votation.

M. Calame a l'impression que l'on a confondu ce soir une votation et un débat démocratique au sein d'un conseil municipal. Il s'agissait ici de présenter un projet, comme d'autres ont été présentés, qui avaient plus ou moins d'importance. Celui-ci est de grande importance pour Carouge. De bien plus modestes ont fait l'objet de l'attention complète du Conseil municipal. Cela rend aussi, depuis le début de la législature, intéressante l'ambiance de travail du Conseil municipal, qui produit des documents, qui renvoie en commission, qui étudie des projets. Et tout d'un coup, parce qu'il s'agit d'un gros morceau, tout le monde devrait se retirer et il faudrait passer à la votation. Ce n'est pas l'objet de la discussion. C'est un précédent vraiment dommageable, dans le sens où le travail qui a été fait depuis le début de la législature est remis en cause par la manière dont est traitée cette initiative, une manière moindre qu'une pétition munie de 20 signatures.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix l'acceptation ou non de l'initiative.

L'initiative est refusée par 16 non, 15 oui et 0 abstention.

Le Président relève que l'initiative étant refusée, elle ira, quoi qu'il arrive, devant le peuple. Maintenant, il y a un souhait d'opposer un contreprojet.

La proposition d'opposer un contreprojet est refusée par 16 non, 15 oui et 0 abstention.

Le Président relève que l'initiative ira devant le peuple sans contreprojet.

M. Morex a entendu tout au long du débat le terme « déni de démocratie ». Il a ressenti un autre déni de démocratie. Il ne faut pas faire les séances du Conseil municipal quand il y a des séances du Grand Conseil. Il aurait été possible de faire la séance du Conseil municipal mardi et la séance de commission ce soir. La gauche a voulu tenter de faire passer en force cette initiative en sachant que M. Pistis et Mme Zuber avaient une séance du Grand Conseil. C'est là que M. Morex pense qu'il y avait peut-être aussi un essai de déni de démocratie.

Brouhaha

Le Président n'est pas certain qu'il soit nécessaire maintenant de faire un débat à ce sujet.

Mme Lammar rappelle qu'en début de législature, le bureau a validé les dates du Conseil municipal pour toute l'année. C'est donc le Conseil municipal qui a choisi les dates de ses séances. Et c'est le Conseil d'Etat qui a validé à un moment donné l'initiative. Dès lors, le Conseil administratif avait un délai jusqu'au 11 mars pour porter l'initiative à l'ordre du jour du Conseil municipal. Il n'y avait pas une multitude de choix : cela devait être le Conseil municipal de février. Il se trouve que la date du Conseil municipal de février avait été choisie par ce même Conseil municipal au début de la législature. Mme Lammar ne pense donc pas que M. Morex puisse dire qu'il y a eu une tentative de déni de démocratie.

Le Président suspend la séance six minutes afin que l'assemblée puisse prendre une pause.

9. PETITIONS

1. Pétition 003-2015 R : Pour le rétablissement d'une bonne et intelligente circulation à Carouge

Cette pétition a été prise en considération le 19 novembre 2015 et renvoyée en commission des Pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 19 janvier 2016 et le rapport a été établi par M. Mutzenberg.

Le Président demande à M. Mutzenberg s'il a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Mutzenberg répond par la négative.

Par 11 oui, 0 non et 0 abstention, le préavis de la commission consiste à renvoyer la pétition au Conseil administratif.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

La pétition est renvoyée au Conseil administratif par 29 oui, 0 non et 1 abstention.

2. Pétition 005-2016R : Pour le maintien de l'efficacité des mesures de modération du trafic aux Noirettes

Cette pétition a été prise en considération le 21 janvier 2016 et renvoyée en commission Urbanisme-mobilité-aménagements.

Celle-ci s'est réunie le 28 janvier 2016 et le rapport a été établi par M. Scheidegger.

Le Président demande à M. Scheidegger s'il a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Scheidegger répond par la négative.

Par 11 oui, 0 non et 0 abstention, le préavis de la commission consiste à renvoyer la pétition au Conseil administratif.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

La pétition est renvoyée au Conseil administratif à l'unanimité.

10. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux

Réponse de Mme Hiltbold à la question de M. Barthassat relative aux places d'apprentissage dans les crèches

Mme Hiltbold rappelle que M. Barthassat souhaitait connaître le nombre de places d'apprentissage dans le domaine de la petite enfance, s'il y avait des formateurs d'apprentis et, le cas échéant, leur nombre et si des jeunes accompagnés par Projets Emploi Jeunes étaient en attente d'une telle place.

Les conditions générales dans lesquelles s'inscrivent ces apprentissages n'ont pas changé depuis la réponse très détaillée qui avait déjà été donnée à M. Barthassat en 2013. Les contrats de subventionnement qui lient les institutions de la petite enfance et la ville de Carouge, dans deux de leurs articles, prévoient un encouragement à la mise à disposition de places de formation initiale ainsi que l'engagement de personnel permettant d'encadrer ces apprenants.

Les institutions carougeoises encadrent actuellement 7 apprentis, qui se répartissent dans les trois années de formation, et 12 professionnels sont au bénéfice de formations qui permettent de suivre ces apprentis.

L'effort de Carouge est donc tout à fait conséquent car il faut ajouter aux apprenants socio-éducatifs les très nombreuses stagiaires de l'Ecole supérieure en éducation de l'enfance de Genève.

S'il manque actuellement dans le canton de Genève plus d'une centaine d'éducatrices de l'enfance de niveau Ecole supérieure, force est de constater que la voie de l'apprentissage peine à trouver des débouchés, compte tenu des nombreux apprentis qui ont été formés ces dernières années. Offrir aujourd'hui encore plus de places d'apprentissage alors que l'effort est déjà conséquent n'aurait pas beaucoup de sens.

Projets Emploi Jeunes accompagne chaque année des jeunes, garçons ou filles, qui s'intéressent à cet apprentissage. Des stages sont organisés qui, pour certains d'entre eux, concrétisent ce souhait ou, pour d'autres, permettent aux jeunes de se réorienter vers de nouveaux choix plus conformes à leurs aptitudes ou leur motivation véritable. Cela explique le fait qu'il est difficile de répondre à la question du nombre de jeunes accompagnés par Projets Emploi Jeunes qui attendent une place d'assistant socio-éducatif.

Réponse de Mme Hiltbold à la question de M. Barthassat relative au Prix suisse de la petite enfance 2015

Mme Hiltbold rappelle que M. Barthassat signalait qu'une seule crèche établie sur une commune genevoise avait concouru dans le cadre du Prix suisse de la petite enfance 2015 dont le thème était « Donner des ailes à l'apprentissage ». Il demandait si des crèches carougeoises avaient participé et, sinon, pourquoi.

Le Prix suisse pour l'éducation de la petite enfance a été décerné pour la première fois en 2015. Le concours est organisé par une organisation privée alémanique, Forum Bildung. Ce prix vise à récompenser une institution qui, compte tenu de sa spécificité, fournit des prestations éducatives d'un excellent niveau tout en poursuivant son développement.

Si les institutions pour la petite enfance carougeoises n'ont pas fait acte de candidature pour ce prix, ce sont pour les raisons suivantes. Tout d'abord, Forum Bildung est une organisation très peu connue en Suisse romande et l'existence de ce nouveau prix n'a pas fait l'objet d'une large information dans les milieux de la petite enfance. Ensuite, dans le domaine de la prise en charge d'enfants d'âge préscolaire en collectivité, il est largement reconnu qu'historiquement, la Suisse romande est en avance par rapport à la Suisse alémanique. S'il est intéressant qu'une entité telle que Forum Bildung s'intéresse à ce champ d'activité, la plus-value d'un tel prix en Suisse romande reste encore à démontrer. C'est pour cette raison que les institutions de la petite enfance des grandes communes genevoises n'ont pas montré leur intérêt.

La qualité des prestations offertes par les institutions carougeoises de la petite enfance est largement reconnue. Elles font l'objet de contrôles périodiques par le service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour du DIP. Les directions et le personnel suivent régulièrement des formations continues. Les institutions carougeoises travaillent en réseau avec les services publics et privés du canton dont certains spécialistes interviennent directement auprès d'elles. Ceci garantit à la commune un regard extérieur exigeant. Enfin, les liens sont constants avec l'Ecole supérieure d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance de Genève.

Réponse de Mme Hiltbold à la question de Mme Zuber relative à la Fondation des parkings

Mme Hiltbold rappelle que Mme Zuber demandait si la convention entre la ville de Carouge et la Fondation des parkings concernant le contrôle du stationnement tenait compte au mieux réellement des intérêts de la commune de Carouge. Mme Zuber souhaitait savoir si le Conseil administratif avait fait des comparaisons entre cette convention et les conventions d'autres communes et si, en cas de comparaison, une renégociation de la convention était envisagée.

Pour répondre à cette question, les responsables de poste des polices municipales dont les administrations ont mandaté la Fondation des parkings pour effectuer cette tâche selon une convention ad hoc ont été sollicités afin de connaître les prestations et les coûts qui leur sont respectivement facturés. Il s'agit des communes de Lancy, Plan-les-Ouates et Vernier. Il faut préciser que les données concernent uniquement les prestations et coûts inhérents au contrôle du stationnement, à l'exclusion des frais d'entretien et de gestion des appareils (les horodateurs et parcomètres collectifs) dont la prise en charge diverge selon la commune.

Afin d'établir le comparatif, les critères suivants ont été mis en exergue : le nombre d'agents affectés, la période de contrôle, l'horaire de contrôle, le pourcentage de couverture du territoire par jour, le pourcentage de couverture du territoire par semaine et le coût de la prestation. Il en ressort un certain nombre de chiffres :

- Pour Carouge, Lancy et Vernier, 4 agents sont affectés, alors que 2 agents sont affectés à Plan-les-Ouates.

- La période du contrôle va du lundi au samedi pour Carouge et Lancy, du lundi au vendredi et un samedi par mois pour Vernier et du lundi au vendredi pour Plan-les-Ouates.
- L'horaire de contrôle s'étend à Carouge et à Lancy de 08h00 à 19h00, de même que dans les autres communes.
- La couverture du territoire par jour est plus grande à Carouge qu'à Lancy puisqu'elle est de 20% à Carouge alors qu'elle est de 10% à Lancy.
- La couverture du territoire par semaine est de 100% à Carouge alors qu'à Lancy, elle est de 50% (l'ensemble du territoire est couvert sur deux semaines).
- Le coût de la prestation pour Carouge est de CHF 679'144.- alors qu'il est de CHF 644'392.- pour Lancy et de CHF 640'589.- pour Vernier. Il est de CHF 325'000.- pour Plan-les-Ouates, ce qui s'explique par le fait qu'il n'y a que deux agents.

Le Conseil administratif a aussi pris contact avec la Fondation des parkings pour connaître le nombre de places de stationnement répertoriées, partant du principe que ce sont ces places qui font l'objet d'un contrôle. Il a obtenu un décompte de l'offre de stationnement à Lancy et Carouge, s'agissant du nombre de zones bleues, du nombre de zones horodateurs et des zones blanches. Il en ressort que Carouge a 3'727 places alors que Lancy en a 3'911. Cela étant, même si l'offre de stationnement est plus élevée à Lancy, le nombre d'amendes d'ordre délivrées sur la ville de Carouge est largement supérieur. Des facteurs tels que la densité des infractions, le taux d'occupation des cases de stationnement et le nombre d'usagers pendulaires peuvent expliquer cette différence. La Fondation des parkings a délivré 28'967 amendes d'ordre sur le territoire de Carouge, alors qu'elle en a délivré environ 21'900 à Lancy. La différence est donc sensible. À noter que le fait qu'il y ait plus d'amendes délivrées engendre des frais puisqu'il y a un suivi administratif.

Par conséquent, il est considéré que le coût facturé à la ville de Carouge n'est pas drastiquement supérieur et inéquitable par rapport à ce qui est facturé aux autres communes. Mme Hiltbold ajoute que la convention a été signée en 2013 et a été reconduite tacitement fin 2015 pour deux ans, sauf erreur. Il n'est pas question de la renégocier aujourd'hui, la différence n'étant pas sensible et étant précisé que le produit des amendes d'ordre délivrées est bien plus important à Carouge qu'à Lancy. Pour information, le produit des amendes d'ordre délivrées à Carouge se monte à CHF 1'342'320.-, pour une facture de CHF 679'000.-

Nouvelles questions des conseillers municipaux

Questions écrites

Mme Besse a trois questions écrites :

1. Les propriétaires de chien n'ont pas d'espace réservé à Carouge, comme il y en a par exemple au parc Bertrand. Un tel espace dans un parc carougeois permettrait une meilleure coexistence entre les propriétaires de chiens et les autres. A-t-on déjà étudié cette solution ?
2. Pour la sécurité et le respect de chacun en fonction du planning des contractuelles, il serait appréciable de passer régulièrement au chemin du Centurion, il y a des voitures mal parquées le soir et le week-end. (Hors cases bleues pouvant octroyer des carambolages).
3. Serait-il possible, à la rue Joseph-Girard, d'installer des places de jeux pour les enfants ? (comme au Clos de la Fonderie).

M. Haymoz a trois questions écrites :

1. Pourquoi les guirlandes dans la rue Saint-Joseph ont été enlevées seulement le 25 février 2016 ?
2. Une propriétaire d'un restaurant m'a posé la question pourquoi elle a été taxée de 34m2 pour 2015 alors que jusqu'à 2014 elle était taxée pour 19m2. Celle-ci a été au domaine public et ils lui ont répondu « prenez un bidon de peinture et un pinceau et faites vos marques vous-même » !!!?
3. Une décoration « intérieure » de Noël dans le Café c/o Bouillo a été facturée comme enseigne sur le domaine public. Pourquoi ?

Questions oralesM. Antonioli : Poubelles place de l'Octroi

M. Antonioli a été interpellé par plusieurs personnes concernant la place de l'Octroi. Depuis de nombreuses années, il est constaté que cette place devient un dépotoir, dû notamment à de la vente nocturne de nourriture et de boisson, tout particulièrement les week-ends et pendant la saison estivale. Loin de l'idée de M. Antonioli de supprimer les commerces, cependant force est de constater qu'une place comme celle-ci est la vitrine de Carouge et devrait être irréprochable, ce qui est loin d'être le cas. Il demande donc s'il est possible que des poubelles de plus grande contenance soient mises à proximité, en lieu et place des poubelles de faible capacité qui sont systématiquement en train de déborder. En effet, il ne pense pas que le SVEM devrait faire des passages supplémentaires, ce qui fatalement augmenterait les coûts pour la commune, en sachant que ces désagréments ne sont dus qu'à un seul commerce ouvert la nuit. Cependant, il est important de faire comprendre aux utilisateurs ainsi qu'aux commerçants que la propreté du lieu reste une priorité, comme le devoir d'éviter les excès de bruit. M. Antonioli pense que cette tâche pourrait être dévolue à la police municipale qui pourrait se faire la porte-parole de la commune sur cette problématique. Le commerce pourrait de ce fait changer lui-même les deux poubelles à proximité de son commerce et les mettre au container le jour venu. M. Antonioli ne pense pas que le SVEM soit là pour faire de la conciergerie pour ce commerce. Le travail du SVEM est d'assurer une propreté générale des rues et des espaces publics carougeois.

M. Antonioli : Caninettes place de l'Octroi

M. Antonioli signale qu'aux environs de la place de l'Octroi, les caissettes pour les sacs à déjections canines sont souvent vides. Il a été constaté qu'elles sont restées entièrement vides durant plus de deux semaines. M. Antonioli souhaite savoir s'il est possible au SVEM de passer un peu plus régulièrement pour remplir ces caissettes.

M. Walder répond que le message sera transmis au SVEM, qui passera recharger ces caissettes.

Mme Hiltbold répond à la première question de M. Antonioli qu'il est en effet envisageable que la police municipale se rende sur place, pour des actions de sensibilisation à la propreté des lieux et au bruit. Elle n'est cependant pas sûre que ce soit à la police municipale de gérer la levée des ordures.

Mme Uldry : Sortie de secours CEVA

La question de Mme Uldry porte sur la sortie de secours qui sera faite aux Moraines. Comme

elle fait partie du tir au canon, elle voulait savoir s'il était possible d'avoir une date et quels seraient les effets sur le stand de tir. Les travaux vont-ils déranger le stand de tir ?

M. Walder rappelle que la ville de Carouge a fait opposition à la sortie de secours prévue à cet endroit. Une séance de conciliation de l'office fédéral des transports a eu lieu récemment avec le CEVA et la ville de Carouge. Le Conseil administratif attend le rapport de cette séance et le positionnement de l'office fédéral des transports. Il n'est pas prévu que le périmètre du stand de tir soit affecté. Les activités du stand de tir pourront donc se dérouler normalement. Cependant, la commune ne connaît pas encore l'emprise exacte du chantier, ni sa durée. Mais le CEVA a promis qu'autant le stand de tir que l'annexe de la maison de quartier seront accessibles en tout temps pour les activités qui doivent s'y dérouler. Encore une fois, la commune n'a pas connaissance aujourd'hui du planning de chantier, puisqu'une opposition est en cours. Et le Conseil administratif n'a pas encore décidé si, le cas échéant, il ferait finalement recours contre cette sortie ou non, sachant qu'un recours aurait comme conséquence probable de retarder le projet du CEVA, ce que le Conseil administratif ne souhaite évidemment pas. Il ne fera recours que si cela s'avère absolument nécessaire.

Mme Decnaeck : La commune a-t-elle un droit de regard sur les conditions de logement des personnes placées par l'Hospice général à l'hôtel Caroline ?

Mme Decnaeck relève qu'à l'hôtel Caroline vivent des personnes placées par l'Hospice général. Ce sont des personnes fragiles, certaines présentent des troubles psychiques. Ces personnes se retrouvent un peu livrées à elles-mêmes. Le prix du loyer est de CHF 80.- par nuit en moyenne. L'Hospice général paie donc CHF 2400.- de loyer pour une petite chambre, ce qui est excessif. Les prestations offertes par cet hôtel ne sont pas celles d'un hôtel. Le ménage est fait tous les 15 jours, les draps sont changés tous les mois. De ce fait, certains résidents se plaignent que les chambres sont insalubres, les matelas sont sales, les toilettes sont dans les couloirs, les douches sont communes. Des problèmes d'hygiène se sont posés, avec la présence de cafards et de punaises de lit, ainsi que des cas de gale. La gérante du restaurant Les Amis de Carouge, qui livrait des repas à certains résidents qui le souhaitaient, a cessé de livrer les repas dans cet hôtel à cause des mauvaises odeurs. Les conditions d'hygiène sont épouvantables, des sacs poubelle sont entassés devant l'hôtel en permanence et les débris débordent sur les trottoirs devant l'hôtel en dehors des heures de ramassage. Beaucoup de ces personnes fréquentent le café des Amis de Carouge où elles trouvent un peu de réconfort auprès de la patronne et des habitants du quartier qui sont très tolérants envers ces personnes fragiles et en souffrance. Est-il normal de placer des gens si fragiles dans un hôtel si peu soigné ? Qui contrôle leur accompagnement médico-social ? Ces personnes sont des habitants de Carouge et méritent un peu plus de considération et de respect. On peut bien admettre que la tâche de l'hôtelière n'est pas toujours aisée, cette population n'est pas simple à gérer. Mme Decnaeck précise qu'elle n'est pas dans l'accusation mais dans le questionnement. Elle a par ailleurs une question subsidiaire : La nouvelle loi sur la répartition des tâches va-t-elle modifier l'interaction entre la commune et l'Hospice général ?

Mme Hiltbold relève que s'agissant de personnes placées par l'Hospice général, la commune n'a pas à proprement parler de droit de regard. La commune ne va pas contrôler ce que fait le canton, comment il le fait et s'il le fait bien ou non. Mme Hiltbold entend le message selon lequel l'accueil laisse probablement à désirer, mais il est un peu délicat pour la commune d'aller dire à l'Hospice général de faire autrement – ce n'est pas de son ressort.

Mme Decnaeck : Pourquoi ne pourrait-on pas distribuer des bons-repas aux requérants d'asile logés dans le bunker à Carouge ?

Mme Decnaeck avait déjà posé une question par rapport aux bons-repas. Qu'on l'excuse

d'insister, il n'est pas écrit dans le règlement que les conseillers municipaux n'ont pas le droit de poser deux fois la même question. Les requérants logés dans le bunker à Carouge ont prévu d'entamer une action pour protester contre la manière dont ils sont nourris – selon la presse d'hier, il semblerait qu'ils vont faire une grève de la faim. Mme Decnaeck continue à penser que les bons-repas sont une solution. Même si les repas fournis par l'Hospice général aux hôpitaux et EMS sont équilibrés et de bonne qualité, les malades et les personnes âgées n'ont pas les mêmes besoins en matière d'alimentation que des jeunes hommes de 20 ou 30 ans, en tout cas du point de vue quantitatif. Un bon-repas leur permettrait de manger en dehors du bunker, de choisir leur repas ou l'endroit où aller manger et de ne pas manger des repas servis dans des barquettes en plastique réchauffés au micro-ondes. Les détenus de Champ-Dollon mangent mieux que les requérants d'asile logés dans les bunkers. Mme Decnaeck peut l'affirmer car elle a eu l'occasion de réaliser un film sur le fonctionnement de la prison, il y a quelque temps, et elle a pu constater que les prisonniers avaient le choix entre trois menus : un menu végétarien, un menu sans porc et un menu normal. En comparaison, il vaut mieux être détenu à Champ-Dollon que logé dans un bunker.

Mme Hiltpold prend note de cette remarque, à laquelle elle répond volontiers une deuxième fois. L'Hospice général gère l'accueil des migrants. En parallèle, la commune fait énormément de choses, mais se substituer à l'Hospice général serait un peu compliqué. Elle peut éventuellement relayer les plaintes. Par exemple, pour l'hôtel Caroline, elle peut transmettre les préoccupations des résidents, et Mme Hiltpold en profite pour rappeler que les portes du service des affaires sociales sont toujours ouvertes. Pour les migrants, la commune met donc en place énormément de choses, comme les conseillers municipaux l'auront peut-être lu dans l'article du *Vivre Carouge* : un Café contact, des spectacles, la distribution d'abonnements pour la piscine afin aussi que les requérants puissent profiter des installations sanitaires de la piscine, la mise à disposition de salles. Ce n'est pas cela qui nourrit les gens, mais il est compliqué de se substituer à l'Hospice.

M. Barthassat reporte sa question au prochain Conseil municipal.

M. Morex : Décorations hivernales

M. Morex a une question en forme de boutade. Une touriste l'a interpellé la semaine passée pour lui demander si l'on avait changé de calendrier en ville de Carouge parce qu'elle trouvait étonnant qu'il y ait encore des guirlandes et des étoiles de Noël fin février. Il s'est aperçu que ces décorations avaient été enlevées entre hier et aujourd'hui. Il a répondu à cette personne qu'il trouvait cela très drôle, même ridicule et que si le ridicule ne tuait pas, parfois il vivait très bien. Sa question est la suivante. Puisque Pâques approche, la commune va-t-elle mettre des cloches ou des lapins ?

Le Président imagine qu'on va répondre à M. Morex que les cloches, il y en a déjà...

M. Walder allait justement dire que les cloches n'ont pas besoin d'être suspendues. Plus sérieusement, il y aura effectivement une décoration simple de cette rue, que M. Morex découvrira en même temps que tout le monde. Les arbres dans les bacs seront changés, puisque les sapins étaient installés pour la période hivernale qui se termine le 21 mars. De même, les guirlandes sont restées pour la période hivernale. La ville de Carouge a exprès installé des étoiles et non pas un Père Noël, ce qui lui a permis de prolonger cette décoration pendant la période hivernale. M. Walder croit que cette décoration a été assez appréciée. Comme planifié, la décoration est modifiée à la fin de la période hivernale – il avait du reste été annoncé municipal qu'elle serait modifiée courant février, ce qui est le cas.

M. Morex : Terrasses et émoluments

M. Morex a bien entendu la communication de M. Walder en début de séance concernant les tarifs des m2 de terrasse, qui sont passés de CHF 100.- à CHF 80.-. M. Morex aurait préféré qu'il dise que les prix des terrasses sont passés de CHF 45.- à CHF 80.-. Les commerçants ont reçu la facture pour les terrasses 2015 au mois de février 2016 ; une année de délai pour envoyer une facture, c'est un peu long. Doubler le prix des terrasses est une prérogative du Conseil administratif et M. Morex ne se prononcera pas sur ce point. Néanmoins, si l'on veut créer une zone piétonne et favoriser les commerçants, il vaut peut-être mieux ne pas doubler le prix du m2 de terrasse. M. Morex en vient à sa question. Il a trouvé surprenant que, pour une facture de 3 lignes, il y ait CHF 150.- d'émoluments. Le Conseil administratif trouve-t-il normal que chaque commerçant qui a une terrasse se voie facturer CHF 150.- d'émoluments pour l'établissement d'une facture de 3 lignes ?

M. Walder indique que le secrétaire général lui glisse à l'oreille que ces CHF 150.- sont un acompte. Il procédera aux vérifications nécessaires. Sur le fond, il est très étonné que cette remarque vienne de la part de M. Morex. Le Conseil administratif a décidé d'autoriser les terrasses pendant la période hivernale, ce qui n'était pas le cas avant 2011. Les tarifs cantonaux étaient de CHF 45.- pour l'été et de CHF 45.- pour l'année. La période hivernale était donc gratuite. M. Morex est lui-même intervenu à plusieurs reprises auprès de M. Walder et du Conseil municipal pour déplorer que certaines personnes, du fait de ces tarifs si bas, n'exploitaient pas leur terrasse mais l'utilisaient pour y stocker du matériel. Aujourd'hui, les tarifs qui étaient de CHF 45.- pour la période estivale, c'est-à-dire neuf mois par année, sont passés à CHF 55.-. Et comme le Conseil administratif a décidé de facturer l'utilisation des terrasses durant l'hiver, les tarifs annuels sont passés à CHF 80.-, soit une surtaxe de CHF 25.- pour les personnes qui veulent garder leur terrasse pendant la période hivernale. Cette surtaxe vise à éviter que les personnes qui n'exploitent pas leur terrasses utilisent l'espace qui doit être en principe utilisé par les piétons ou les voitures pour se parquer – et M. Morex s'était plaint que des places de parkings étaient utilisées pour des terrasses qui n'étaient pas exploitées. Il y a eu un certain laxisme au niveau du canton, qui n'a pas revu les tarifs alors même que la loi exigeait qu'ils soient indexés au coût de la vie. Le canton a finalement décidé de revoir ces tarifs. La ville de Carouge applique un dégrèvement de 25% par rapport aux tarifs maximum. Le Conseil administratif estime qu'il s'agit d'un juste tarif. M. Walder rappelle ensuite que le Conseil municipal a demandé au Conseil administratif d'éviter au maximum d'augmenter les dépenses et le taux du centime additionnel. La commune doit donc optimiser les recettes qu'elle doit ou peut percevoir. Elle doit aussi optimiser son efficacité, comme M. Walder l'a expliqué plus tôt en relation au prêt de matériel, afin de réduire les coûts. Bien sûr, dès que le Conseil administratif augmente un tarif, cherche à optimiser les recettes de la commune ou applique les mêmes normes à tout le monde (par exemple, jusqu'à cette année, de nombreux établissements ne payaient rien pour leur enseigne alors que ceux qui étaient assez bêtes pour déclarer leur enseigne payaient un certain montant), certaines personnes ne sont pas contentes. Il est du devoir du Conseil administratif d'optimiser les recettes de la commune selon les lois en vigueur dans le canton. Par conséquent, effectivement, le Conseil administratif a décidé qu'un établissement qui utilise le domaine public pour sa terrasse devrait s'acquitter d'un certain montant, comme ceux qui utilisent l'espace privé. De nombreux établissements louent à un propriétaire privé un espace pour leur terrasse à un tout autre tarif que CHF 80.- le m2 par année, M. Walder peut l'assurer.

M. Morex remercie M. Walder de toutes ses explications mais l'invite à ne pas s'emporter. Il a dit en préambule qu'il n'interviendrait pas sur l'augmentation du prix du m2 des terrasses. Sa question portait sur le prix des émoluments. Pour avoir vu une facture, il peut assurer qu'il y est marqué le nombre de m2 fois CHF 100.-, moins CHF 300.- d'acomptes versés en 2015 et, en dessous : « frais d'émoluments : CHF 150.- ».

M. Walder remercie M. Morex d'avoir attiré l'attention du Conseil administratif sur cette

question. Il s'engage à revenir, après vérification, vers le Conseil municipal le mois prochain pour donner une réponse. Et s'il s'avère qu'il s'agit d'une erreur, la commune profitera de l'information sur la réduction des tarifs pour régler cette question également.

Mme Marti reporte ses questions au prochain Conseil municipal.

Mme Molinari : Tarifs des terrasses

Mme Molinari relève que M. Walder a partiellement répondu à son questionnement sur les tarifs des terrasses. L'augmentation du tarif annuel est très importante. Comme le disait un autre membre du Conseil municipal, « quelque chose la chiffonne un peu » : les personnes ont reçu la facture au mois de février, c'est-à-dire après la période hivernale. Pour cette raison, des restaurants n'ont pas pu prévoir d'enlever leur terrasse. Mme Molinari salue la décision de diminuer le tarif à CHF 80.-, mais l'augmentation de CHF 45.- à 80.- est autrement plus importante que l'augmentation de CHF 45.- à 55.- pour le tarif été qui est en vigueur, sauf erreur, de mars à octobre. Aurait-il été envisageable d'échelonner l'augmentation hiver sur deux ans, par exemple ? Et n'aurait-il pas été possible de prévenir les gens avant que la saison hivernale ne commence ?

Dans sa communication en début de séance, M. Walder a expliqué qu'en décembre 2014, la ville de Carouge a écrit à tous les établissements pour les informer des tarifs cantonaux (à l'époque, le canton n'avait pas encore fait volte-face) et pour leur demander le nombre de m² qu'ils voulaient et s'ils voulaient les terrasses été ou hiver. Les terrasses ont été réservées à ce moment-là, sur la base des nouveaux tarifs cantonaux. Les établissements connaissaient donc les tarifs lorsqu'ils ont décidé d'exploiter ou non leur terrasse. Ensuite, le Conseil d'Etat a fait volte-face et le Conseil administratif a gelé la facturation en attendant de connaître la décision finale du Conseil d'Etat. Il faut savoir que, s'agissant des tarifs maximaux, l'interprétation du conseiller d'Etat et du département n'est pas forcément partagée par les juristes qui ont été consultés. Jusqu'à présent, le tarif devait s'appliquer pleinement ou être à CHF 0.-, hormis réduction particulière une année spécifique. Chaque commune ne pouvait pas faire un tarif *ad hoc*. Le Conseil administratif a décidé de fixer le tarif à CHF 80.-, soit 25% moins cher que le tarif qui avait été annoncé aux établissements lorsqu'ils ont réservé leur terrasse. La différence est de CHF 25.- entre l'été et l'année complète. Le Conseil administratif pense qu'il est juste de payer un supplément pour que les gens exploitent leur terrasse et ne la gardent pas seulement pour y stocker du matériel ou même pour s'assurer qu'un espace vide soit disponible lorsqu'ils veulent parquer leur voiture. M. Walder pense que ces tarifs sont acceptables, modestes. Et si un établissement a vraiment de gros soucis pour s'acquitter de la facture, il est possible de discuter d'un paiement échelonné.

Mme Molinari : Bébés en balade

La question de Mme Molinari est très prosaïque. Elle avait déjà évoqué le sujet par rapport à la piscine, mais elle souhaite aujourd'hui une réponse plus générale. Quand on se balade avec un bébé, il faut le changer. Dans les bâtiments publics carougeois, il est extrêmement rare de trouver une table à langer. Mme Molinari en a vu une à la maison de quartier de la Tambourine, mais il n'y en a pas à la piscine, ni à la bibliothèque par exemple. Elle souhaite qu'un point de situation soit fait et que des tables à langer soient installées dans la mesure du possible.

Mme Lammar répond que la commune fera un point de la situation et, cas échéant, essaiera de mettre des tables à langer dans les lieux publics – c'est effectivement important. Cela dit, il y a un endroit à la piscine où langer les enfants.

Mme Molinari a posé deux fois la question aux collaborateurs de la piscine, qui lui ont

confirmé qu'il n'y en avait pas.

Mme Lammar a des informations différentes, mais elle se renseignera à nouveau.

M. Gerster : Terrier or not terrier

M. Gerster a constaté une bizarrerie aux alentours du square Montfalcon : du côté de la rue Montfalcon, les poubelles (containers verre, papier et déchets ordinaires) se trouvent sur le trottoir le long des murs des immeubles, alors que du côté de la rue Jacques-Grosselin, ces mêmes poubelles se trouvent devant les entrées des immeubles. Outre l'aspect salubrité publique, cela pose un danger d'incendie assez fort pour ces bâtiments. On demandera à M. Gerster pourquoi la commune devrait intervenir, puisqu'il s'agit de domaine privé. Un des bâtiments appartient à la Caisse de pensions, un autre à une Fondation immobilière de droit public, et M. Gerster a également été approché par un propriétaire privé. La commune pourrait créer un ou deux terriers dans cet espace. L'ensemble de la commune y gagnerait, parce que M. Gerster ne pense pas qu'un départ de feu dans un de ces containers amènerait un bien-être dans le quartier. Il demande si le Conseil administratif est au courant de cette situation, si une étude a déjà été menée, ou s'il doit proposer une motion au prochain Conseil municipal pour faire avancer le sujet.

M. Walder ne sait pas si une déchetterie enterrée est prévue à cet endroit. La commune est en train de revoir le plan des déchetteries enterrées, qui date de quelques années. Le Conseil municipal sera saisi d'un projet de délibération pour la création des déchetteries enterrées qui ne seront pas intégrées dans un projet d'aménagement plus large, par exemple un projet comme celui de la Fondation Emma Kammacher. Concernant le square Montfalcon, les emplacements des containers ont été fixés notamment pour que le camion de la voirie puisse passer – cela posait auparavant quelques soucis. Le Conseil administratif va étudier la proposition de M. Gerster et, le cas échéant, d'ores et déjà imaginer une déchetterie enterrée à réaliser assez rapidement dans ce secteur, tant par souci de simplification que pour l'hygiène publique et les questions de sécurité soulevées par M. Gerster. En cas d'éléments nouveaux, M. Walder apportera un complément lors du prochain Conseil municipal. Sinon, il reviendra vers le Conseil municipal avec une délibération dans les mois qui viennent.

M. Gerster remercie M. Walder. Il rappelle que la déchetterie réalisée en bas de la 6^{ème} tour a coûté CHF 60'000.-. Les propriétaires privés autour du square Montfalcon pourraient participer aux frais. La commune ne dépensera pas une grosse somme, par rapport à l'avantage qu'une déchetterie enterrée offrirait.

M. Monney : Déchetterie du cimetière

M. Monney a été abordé par des personnes qui habitent à proximité de la déchetterie du cimetière et qui se plaignent (elles ne sont pas les seules) du bruit engendré par ceux qui amènent des bouteilles la nuit et le week-end, soit à des heures interdites. Il demande si la police municipale pourrait faire des rondes. Quel serait le moyen de remédier à cette problématique ?

Mme Hiltbold confirme que la police municipale peut faire des rondes. Les agents se sont d'ailleurs rendus sur place à la suite de plaintes, mais quand ils sont arrivés, c'était trop tard. Ils ne peuvent pas rester cachés jusqu'à ce que les gens viennent. Mais il sera demandé à la police municipale de porter une attention particulière à cette déchetterie.

Le Président lève la séance à 22h50.